

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
PARC NATIONAL DE LA GARAMBA (N° 136).....	6
1. Réponse de l’Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial	6
a) Mesures correctives prises par l’Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial.....	6
a) 1. Prendre d’urgence et au plus haut niveau des mesures afin d’arrêter l’implication des Forces armées de la RDC dans le braconnage.....	6
a) 2. S’assurer que l’équipe de gardes de l’autorité de gestion (ICCN) soit correctement équipée en particulier avec les armes appropriées et des munitions.....	6
a) 3. Renforcer les efforts de désarmement au sein des communautés vivant autour du bien tout en améliorant la situation sécuritaire de la région si possible en coopération avec la Mission de l’ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO)	6
a) 4. Renouveler les contacts avec le Soudan du Sud afin de renforcer la collaboration transfrontalière avec le Parc de LANTOTO	6
a) 5. S’assurer qu’une équipe d’au moins 200 gardes opérationnels soient en place par la mise en retraite le plus rapidement possible des gardes âgés et le remplacement de ceux n’ayant pas le niveau requis	7
a) 6. Etendre progressivement la couverture de surveillance pour inclure la totalité de la superficie du parc et au moins 20% des DC d’ici 2015	7
a) 7. Mettre en place une stratégie de conservation pour les domaines de chasse afin qu’ils puissent jouer pleinement leur rôle de zone tampon, et en vue de leur importance pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien.....	8
a) 8. Renforcer les activités de conservation communautaire afin d’améliorer les relations avec les communautés locales.....	8
a) 9. Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et assurer les moyens pour sa mise en œuvre	10
b) Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril..	10
c) Succès et difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives	10
d) Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives	12
I. PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA (N 137).....	13
1. Réponse de l’Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial	13
a) Mesures correctives prises par l’Etat partie en réponse à la (aux) décision(s) du Comité du patrimoine mondial	13

a)	1. Evacuer les groupes armés du bien et étendre la couverture de surveillance de tout le bien.....	13
a)	2. Fermer toutes les opérations illégales d'exploitation minière à l'intérieur du bien et annuler officiellement tous les titres miniers empiétant sur le Bien ; CPM et UICN (2009).....	14
a)	3. Evacuer le couloir écologique et initier des mesures pour restaurer la végétation et la connectivité	16
a)	4. Développer de manière participative et mettre en œuvre un plan de zonage pour résoudre la question des villages dans le secteur de basse altitude, tout en assurant le maintien des valeurs et de l'intégrité du Bien.....	19
a)	5. Réaliser un inventaire des espèces retenues comme indicateurs pour l'Etat de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, en particulier dans le secteur de basse altitude. Ce recensement devrait permettre de déterminer l'état actuel de la biodiversité dans le site et servira de base permettant d'évaluer la restauration de ces valeurs	19
a)	6. Limiter au seul trafic local le tronçon de la route qui passe par le bien et assurer que l'ICCN dispose des moyens nécessaires lui permettant de contrôler et de gérer efficacement le trafic. En cas de réouverture de la RN3 vers Kisangani, retracer la route principale de manière à ce qu'elle contourne le Bien	23
a)	7. Poursuivre les efforts pour redynamiser le dispositif de surveillance, en assurant un contrôle de la totalité du Bien	24
a)	8. Finaliser et approuver le plan de gestion du Bien et mobiliser les moyens nécessaires à sa mise en œuvre	25
b)	Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril..	26
c)	Succès et difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives	26
d)	Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives	27
2.	Conformément au paragraphe 172 des Orientations, merci de décrire toute restauration importante et/ou toute nouvelle construction à l'intérieur de la zone protégée (et zone tampon et/ou corridors) qui pourrai(en)t être entreprise(s)	27
II.	PARC NATIONAL DE LA SALONGA (N 280)	29
1.	Réponse de l'Etat partie à la décision du comité du patrimoine mondial	29
a)	Mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la décision du Comité du patrimoine mondial	29
a)	1. Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien.	29

a)	2. Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernés par le bien pour éliminer le braconnage dans le parc, en organisant rapidement une seconde réunion et en mettant en place un mécanisme de suivi de cette concertation	30
a)	3. Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti -braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST	31
a)	4. Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion	36
a)	5. Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formation des associations des pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre	39
a)	6. Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion	39
a)	7. Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation	39
b)	Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril..	39
c)	Succès et difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives	39
d)	Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives	40
III.	PARC NATIONAL DES VIRUNGA (N 63)	41
1.	Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial	41
a)	Mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la décision du Comité du patrimoine mondial	41
a)	1. Prendre des mesures au plus haut niveau, afin d'arrêter les activités illégales d'exploitation des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la carbonisation et la pêche par les éléments incontrôlés de l'armée ainsi que des groupes armés opérant dans le bien	41
a)	2. Renforcer les efforts de désarmement des groupes armés opérant dans, et en périphérie du bien, en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo (MONUSCO)	44

a)	3. Fermer et supprimer immédiatement le camp d'entraînement et de réunification de l'armée à Nyaleke à l'intérieur du parc, conformément à la décision du Ministre de la Défense.....	45
a)	4. Prendre des mesures au plus haut niveau pour permettre à l'ICCN de poursuivre, sans interférences politiques, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien	45
a)	5. Poursuivre l'application de la loi en se concentrant sur les zones prioritaires et maintenir les dispositions prises dans le cadre de la réforme institutionnelle pour renforcer la motivation du personnel du parc	45
a)	6. Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation en direction des autorités compétentes et des populations locales	45
a)	7. Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois au sein du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives	45
b)	Les progrès effectués vers le retrait du bien de la liste du Patrimoine mondial en péril	46
c)	Difficultés rencontrées et perspectives	46
d)	Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives	47
IV.	RESERVE DE FAUNE A OKAPIS (N 718).....	48
1.	Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial	48
a)	Mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la décision du Comité du patrimoine mondial	48
a)	1. Continuer les efforts pour résoudre les problèmes des militaires FARDC impliqués dans le braconnage à grande échelle dans la zone périphérique du sud-ouest du bien	48
a)	2. Annuler officiellement tous les titres miniers artisanaux ainsi que ceux, empiétant sur le bien, attribués par le Cadastre minier	48
a)	3. Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans la Réserve de faune à okapis, et notamment mobiliser des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration et renforcer le dispositif de surveillance et de lutte anti-braconnage	48
a)	5. Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale avec statut de parc national	49
a)	6. Intégrer les activités des Comités (anciennement dénommé CCI) de Suivi de passage et les Locaux de Suivi et Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion	49

- a) 7. Légaliser et augmenter l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris obtenir le droit de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant 49
 - a) 8. Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace 49
 - b) Progress effectués vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril 50
 - c) Difficultés rencontrées et perspectives 51
 - d) Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives 51
2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat partie **Erreur ! Signet non défini.**

PARC NATIONAL DE LA GARAMBA (N° 136)

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) 1. Prendre d'urgence et au plus haut niveau des mesures afin d'arrêter l'implication des Forces armées de la RDC dans le braconnage

Des efforts ont été menés au niveau du site à travers la réalisation des actions suivantes :

- ✚ la sensibilisation des autorités politico-administratives et militaires, avec l'appui de la MONUSCO à travers des réunions avec la direction du site ;
- ✚ l'organisation des patrouilles (aérienne et terrestres) mixtes ICCN-FARDC, ICCN-MONUSCO (voir en annexe les résultats du rapport annuel : efforts de patrouille...).

a) 2. S'assurer que l'équipe de gardes de l'autorité de gestion (ICCN) soit correctement équipée en particulier avec les armes appropriées et des munitions

Le site a acquis, grâce à l'appui de l'armée nationale, un lot important d'armes et munitions qui ont permis de doter la première équipe des gardes après formation. Ces efforts vont se poursuivre l'année 2014.

a) 3. Renforcer les efforts de désarmement au sein des communautés vivant autour du bien tout en améliorant la situation sécuritaire de la région si possible en coopération avec la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO)

Grâce à l'initiative mixte entreprise par le Gouvernement de la République, la MONUSCO et la Task Force (RCA-Uganda-RDC- Soudan du Sud-AFRICOM) il a été organisé une opération de démantèlement de la LRA qui a eu comme résultat l'amélioration considérable de la situation sécuritaire dans toute la région autour du Parc avec comme résultats :

- ✚ la reconquête du secteur nord du Parc accompagné du début de la réhabilitation des infrastructures (poste de patrouilles et pistes) ;
- ✚ la diminution sensible de la présence de la LRA dans et aux alentours du parc.

a) 4. Renouveler les contacts avec le Soudan du Sud afin de renforcer la collaboration transfrontalière avec le Parc de LANTOTO

Des échanges d'information sur le braconnage ont été régulièrement organisés entre les deux responsables de deux sites et ont permis de poser des actions de protections adaptées chaque site (Parc National de Garamba et Lantoto National Park). Mais la formalisation de cette initiative n'a pas été effective à cause de l'éclatement de la guerre au Soudan du Sud.

Il faut noter également la tenue à Kisangani, le 2 octobre 2013, de la réunion des parlementaires de tous les pays voisins de la RDC, dans le but de renforcer la protection des zones transfrontalières : notamment la zone qui limite le Parc National de la Garamba avec celle de Lantoto National Park qui a été examinée.

a) 5. S'assurer qu'une équipe d'au moins 200 gardes opérationnels soient en place par la mise en retraite le plus rapidement possible des gardes âgés et le remplacement de ceux n'ayant pas le niveau requis

Au cours de l'année 2013, 40 nouveaux éco-gardes ont été recrutés et formés, ce qui ramène leur effectif de 140 à 180.

Cependant, 39 parmi les éco-gardes doivent être retraités au cours de l'année 2014 et 40 autres devront être recrutés, pour totaliser 181 éléments.

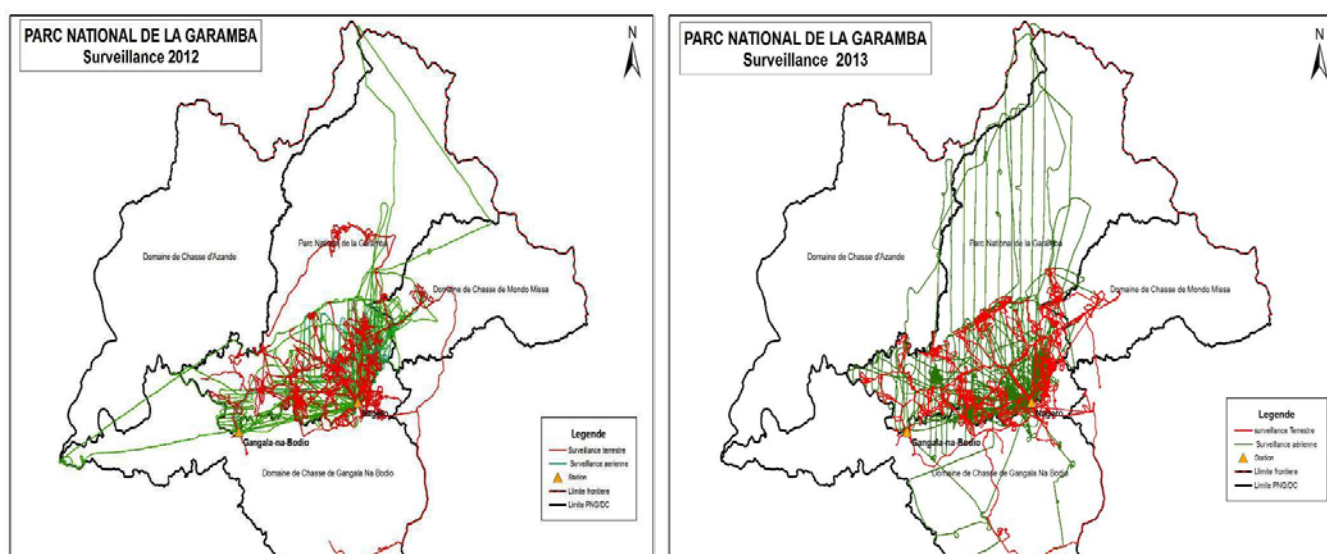
a) 6. Etendre progressivement la couverture de surveillance pour inclure la totalité de la superficie du parc et au moins 20% des DC d'ici 2015

En 2012, la couverture de surveillance du parc national de la Garamba s'est étendue à nord (nord de la rivière Garamba jusqu'au Mont Bagunda Molovia et au Mont Bawesi, secteurs qui étaient abandonnés pendant une longue période).

Par contre, en 2013, les efforts de patrouille se sont étendus jusqu'aux limites nord du parc totalisant environs 70 % (soit 4265,62 Km de surveillance en 2012 contre 51389,4 Km en 2013).

Toutefois, en 2013 il n'a pas été possible de généraliser les patrouilles dans tous les domaines de chasse. Néanmoins une section d'éco-gardes a été affectée au Domaine de chasse de Gangala na Bodio pour renforcer l'effectif existant.

Figure1 : Cartes de surveillance effectuées en 2012 et en 2013



a) 7. Mettre en place une stratégie de conservation pour les domaines de chasse afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de zone tampon, et en vue de leur importance pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien

La surveillance du Domaine de chasse de Gangala na Bodio est assurée de façon permanente par une équipe d'agents du Parc National de la Garamba, chapeauté par un chef secteur (Conservateur) appuyé par 20 éco-gardes.

Une surveillance régulière s'effectue également dans le Domaine de chasse de Mondo Missa, notamment, à travers le bio-monitoring de populations des chimpanzés.

La couverture du Domaine de chasse des Azandés par contre, reste très faible à cause de l'insécurité. Il est prévu de mettre en place deux bureaux de liaison à Dungu et à Aba et quelques postes de patrouilles dans le domaine de chasse de Gangala na Bodio, en vue de renforcer les mesures de conservation des domaines de chasse.

Une stratégie de conservation des domaines de chasse par un système de zonage est en cours d'élaboration.

a) 8. Renforcer les activités de conservation communautaire afin d'améliorer les relations avec les communautés locales

De nombreuses activités en faveur des communautés locales ont été mises en œuvre, grâce aux appuis de la coopération espagnole, de l'Union européenne, de la Banque Mondiale et de Fauna and Flora International (FFI).

Les activités d'éducation environnementale se poursuivent auprès des écoliers et s'étendent dorénavant aux adultes et aux associations de femmes.

En outre, treize (13) Comités de conservation communautaire (CCC) ont été redynamisés en 2013.

Par ailleurs, le Parc a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines à travers la construction d'une école moderne à Nagero, d'un dispensaire à Nagero, l'appui à la construction de trois (3) écoles à Faradje, à Tadou, à Kialo), et à une salle Polyvalente à Faradje ; l'appui à l'apiculture (élevage des abeilles) à Dungu.

Photo du dispensaire de Nagero



Photo de l'école de Nagero



Projet d'apiculture en faveur des communautés locales à Dungu



a) 9. Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et assurer les moyens pour sa mise en œuvre

Le Plan de gestion du Parc National de la Garamba (2011-2015) a été finalisé et validé par la Direction générale de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature en 2012. Il attend être validé.

Il existe des moyens financiers sécurisés pour assurer la mise en œuvre du Plan de gestion par différents partenaires (Union Européenne avec le 10ème FED, Banque mondiale à travers le Projet de Réhabilitation des Parcs Nationaux, Coopération espagnole, UNESCO).

b) Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

- ✚ l'opération conjointe de démantèlement des rebelles de la LRA organisée par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo avec l'appui de la MONUSCO et de la Task Force (RCA-Uganda-RDC- Soudan du Sud-AFRICOM), il a été observé une amélioration considérable de la situation sécuritaire dans toute la région autour et dans le parc ;
- ✚ l'extension des efforts de patrouille au nord du parc totalisant environs 70 % de taux de surveillance, ce qui entraîne comme conséquence notamment la stabilisation du niveau de braconnage au cours de l'année 2013 contrairement à l'année 2012.

c) Succès et difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives

c.1. Succès

Durant l'année 2013, le site a réalisé en partie un recensement aérien qui a focalisé son attention sur certains grands mammifères dont les résultats des observations sont repris dans le tableau ci-dessous.

	METHODE	ELEPHANT	BUFFLE	HIPPO	GIRAFE	BUBALE	PHACOCHERE	CODE DEFASSA	COBE DE BUFFON
ANNEE									
(sec)	TC	1847	5975	2841	16	436	529	682	2240
(pluie)	TC	1708	5648	22	552	684	78	781	2879

c.2. Difficultés rencontrées

La migration spectaculaire de plusieurs troupes d'éléphants dans les Domaines de chasse ainsi que les perturbations des conditions météorologiques enregistrées au cours de l'année 2013 n'ont pas favorisées la réalisation du recensement aérien prévu dans le plan opérationnel.

La concentration des pachydermes déplacés dans les zones forestières des Domaines de chasses lors de la période des recensements n'a pas rendu possible le comptage aérien des animaux qui s'y sont réfugiés.

c.3. Perspectives

Pour l'année 2014, les efforts seront principalement concertés sur les aspects de gestion ci après :

- ✚ la reconquête progressive de la partie Nord du Parc avec la réhabilitation des infrastructures de base ;
- ✚ l'augmentation de matériels d'ordonnancement via l'armée afin de renforcer les capacités opérationnelles du site face au braconnage ;
- ✚ la formalisation de la collaboration transfrontalière avec le Soudan du Sud, dès que la paix est rétablie ;
- ✚ le maintien et le renforcement des contacts avec toutes ces forces opérant pour la sécurisation de la région (FARDC, TASK FORCES, AFRICOM, et MONUSCO) ;
- ✚ la mise à la retraite suivie du recrutement et de la formation des nouvelles unités pour atteindre l'effectif adéquat ;
- ✚ la finalisation et mise en œuvre de la stratégie de conservation des domaines de chasse ;
- ✚ la validation du Plan de gestion.

d) Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives

A réviser en fonction du résultat de l'évaluation finale du Plan stratégique triennal d'action effectuée en marge de la 8^{ème} édition de la Coalition pour la Conservation au Congo tenue à Kinshasa, du 21 au 26 janvier 2013.

I. PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA (N 137)

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la (aux) décision(s) du Comité du patrimoine mondial

a) 1. Evacuer les groupes armés du bien et étendre la couverture de surveillance de tout le bien

Le démantèlement de la base de M.23 par les Forces Armées de la RD Congo (FARDC) avec l'appui de ses partenaires vient d'occasionner la libération de la partie basse altitude par des bandes armées alliés à ce mouvement rebelle.

Ce démantèlement a été suivi par une forte campagne de sensibilisation des bandes armées locales d'Itebero et Shabunda à travers des cérémonies coutumières dénommées « journées de paix » au cours desquelles les grands meneurs du groupe rebelle « Raïa Mutomboki » qui assiégeaient l'axe Shabunda (Nzovu et Lulingu), en l'occurrence Messieurs Meshe et Foka Mike, ont décidé de se rendre auprès des Force Armée de la République Démocratique du Congo.

Ces efforts louables d'évacuation et d'abandon de ces bandes armées ont permis la reprise du contrôle et l'opérationnalisation des patrouilles de toutes les stations de cette partie basse du Bien et le renforcement de la couverture du secteur par des patrouilles.

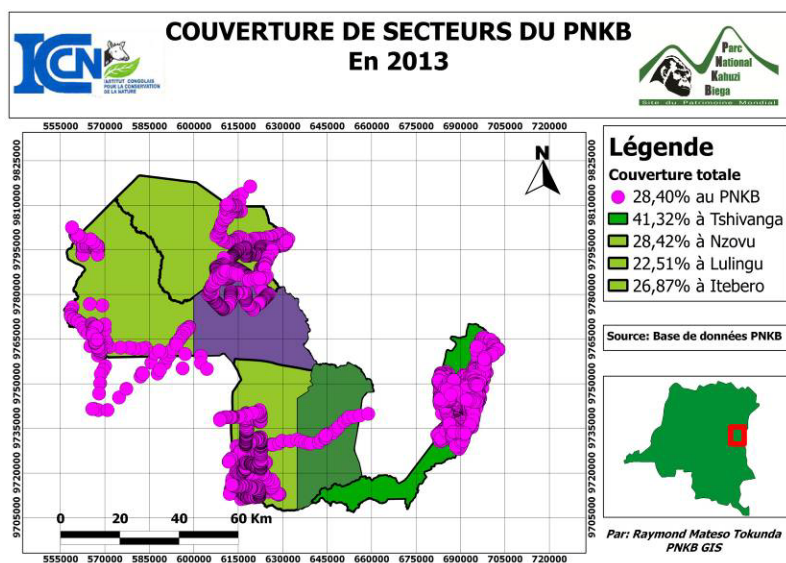
Tab.1. Pourcentage couverture secteur par trimestre et moyenne annuelle

2013 Trim 1		2013 Trim 2		2013 Trim 3		2013 Trim 4		2013 Annuel	
% de PNKB		% de PNKB		% de PNKB		% de PNKB		% de PNKB	
Cadrats	23	Cadrats	42	Cadrats	62	Cadrats	50	Cadrats	96
	6,80%		12,43%		18,34%		14,79%		28,40%

Total cadrats couverts	% par secteur	Total cadrats couverts	% par secteur	Total des cadrats couverts	% par secteur	Total des cadrats couverts	% par secteur	Total des cadrats couverts	% par secteur
Itebero 0	0,00%	It 0	0,00%	It 11	16,42%	It 12	17,91%	It 18	26,87%
Lulingu 0	0,00%	Lu 0	0,00%	Lu 17	14,72%	Lu 16	13,85%	Lu 26	22,51%
Nzovu 4	4,21%	Nzo 20	21,05%	Nzo 17	17,89%	Nzo 0	0,00%	Nzo 27	28,42%
Tshivanga 19	31,40%	Tshiv 22	36,36%	Tshiv 17	28,10%	Tshiv 22	36,36%	Tshiv 25	41,32%
23		42		62		50		96	

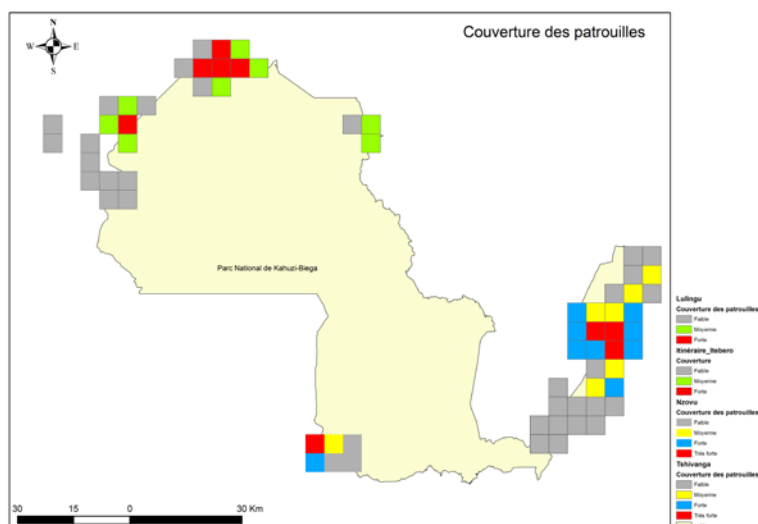
It : Itebero, Lu : Lulingu, Nzo : Nzovu, Tshiv : Tshivanga

Fig 1 : Couverture des secteurs par les patrouilles en 2013



Comme l'on peut le voir sur la carte de couverture, malgré la présence de ces groupes armés en basse altitude et le nombre réduit du personnel, les efforts de patrouilles ont couvert 96 cadrats sur 338 soit 28,40% de sa superficie.

Fig 2 . Couverture de patrouille en 2012



Si on regarde bien les deux cartes l'on voit clairement que les efforts ont été remarquables en 2013 comparativement en 2012.

- a) 2. Fermer toutes les opérations illégales d'exploitation minière à l'intérieur du bien et annuler officiellement tous les titres miniers empiétant sur le Bien ; CPM et UICN (2009)

✚ Fermeture des activités d'exploitation minières dans le Parc

Avec les efforts de patrouilles, sur 72 camps miniers identifiés, 57 ont été évacués et des campements détruits à Lemera et Tshibati dans la haute altitude et à Itebero et Nzovu dans la basse altitude.

Tab. 2 fréquences des camps miniers détruits par les patrouilleurs

Secteur	Axe	Fréquences, destructions Camps miniers	Fréquences observations d'extractions minières	Minerais exploités	Localisation/ Collines
Haute altitude	Lemera	28		Or	Rivières Chimoto Kakongola, Byunjirwe
	Tshibati	20		Or	Rivières Chikenzi, Nyaweza, Chirhimanano.
Basse altitude	Itebero	06	01	Cassitérite	Nyabiluku, Riviere Massi,
	Lulingu			Cassistérite Coltan	Kabumbi, Tukutu, Bininza, Zoba Nyakituma (kaseze)
	Nzovu	03	26	Coltan	

Fig. 2 Destruction des campements miniers



✚ Annulation officielle des titres miniers empiétant le Bien.

Cette annulation étant de la compétence des instances nationales concernées, le Site a concentré plus ses efforts dans la documentation des contours sur les carrés miniers à travers le contrôle de la traversée des minerais à ses barrières, l'identification et l'enregistrement des documents(titres et autorisation diverses), les transporteurs, la provenance ainsi que la destination des minerais. Ces données pourront servir de base pour la poursuite des

exploitants miniers qui seraient dans l'illégalité lors des prochaines concertations au sein de la commission interministérielle sur la question des mines.

Au total 40 fréquences de traversées des minerais ont été enregistrées à la barrière du Quartier Général à Tshivanga dont la majorité avaient comme provenance la basse altitude, sur l'axe Bunyakiri - Itebero avec des quantités considérables de la cassitérite et du coltan (tabl. 3).

Le Ministre Provincial du Nord-Kivu a tranché le différend qui voulait se créer entre le Parc et la Société SAKIMA qui a vite fermé la concession qu'il exploitait dans le parc à Makangalisa vers Itebero.

Compte tenu de la contiguïté des concessions BANRO aux limites du Parc, deux rencontres ont eu lieu avec cette société extractive auxquelles cette dernière a déclaré qu'elle ne serait pas intéressée par l'exploitation touchant au PNKB suivant les prescrits du code minier. Nous maintenons le dialogue et échange avec elle.

Tabl. 3 Enregistrement des traversées des minerais à la barrière de Tshivanga

MAISON	TYPE DES MINERAIS	QUANTITE	PROVENANCE	DESTINATION
PANJU	Cassitérite	15000kgs	Itebero	Bukavu
PANJU	Corindon rouge	100kgs	Buloho	Bukavu
SIMBA	Wolfram	450kgs	Bitale	Bukavu
SIMBA	Or	800grs	Bitale	Bukavu
MUTUTA	Coltan	50kgs	Kalonge	Bukavu
SENEGALAIS	Wolfram	455kgs	Bitale	Bukavu
SENEGALAIS	Nobium	50kgs	Bunyakiri	Bukavu
Comptoir privé	Or	06grs	Kasese	Bukavu
Comptoir privé	Wolfram	450kgs	Bunyakiri	Bukavu
Comptoir privé	Coltan	3500kgs	Itebero	Goma

Ce contrôle aux barrières du parc vise à identifier l'origine à partir des documents des convoyeurs de ces minerais. Il permet de compiler la documentation qui va renseigner les services provinciaux en charge du contrôle minier les irrégularités quant à la certification qui se veut dans ce domaine. Malheureusement la provenance telle que marquée sur les documents des exploitants reste trop générale et ne permet pas de savoir exactement à partir de nos barrières si ces minerais proviennent du parc ou pas. Encore une fois, la fonctionnalité de la commission interministérielle pourrait aider à bien mener ce contrôle et décourager toute exploitation dans le Bien.

a) 3. Evacuer le couloir écologique et initier des mesures pour restaurer la végétation et la connectivité

 Le couloir écologique

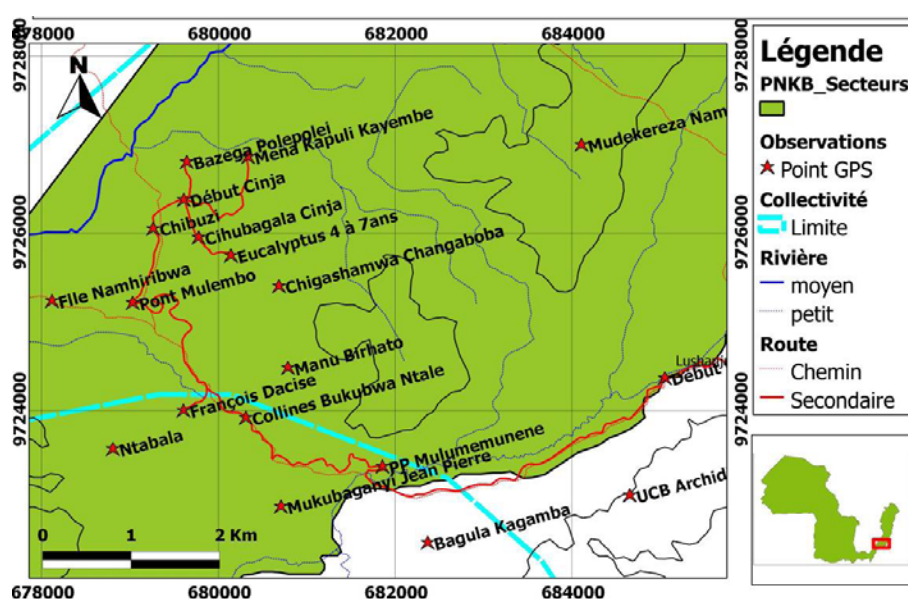
Vu la complexité du dossier de l'évacuation du couloir écologique des irréguliers qui l'envahissent, le site s'est plus concentré à des actions préliminaires à l'évacuation, notamment la documentation des fermes se trouvant dans et à cheval du Bien par l'entremise de la commission mixte mise en place par le gouvernement provincial.

Ces données vont aussi servir de document de base fiable pour alimenter les échanges à mener lors du prochain forum sur la valorisation du PNKB qui se planifie pour l'année prochaine (2014) afin de permettre à l'autorité de prendre une décision souhaitée.

Actuellement la situation des fermes semble se stabiliser car aucun nouveau titre n'est accordé ou signé du fait que le Gouverneur de Province a exigé qu'à chaque demande d'une concession vers les abords du parc qu'il y ait une confirmation (Procès-verbal) de la part du PNKB qui atteste que la partie demandée n'est pas dans le Bien.

Jusque là les travaux de descente de terrain ont déjà documenté 17 fermes incluses dans le parc et 7 fermes se trouvent à la lisière mais avec tendance d'empiéter sur les limites du parc comme l'indique la carte ci-dessous.

Fig. 4 Les 17 fermes déjà documentées situées dans les limites du parc (partie verte)



L'actuel Ministre Provincial de l'Environnement gère en même temps les affaires foncières et de l'agriculture. Il s'implique personnellement dans le dossier et promet de disponibiliser au site tous les documents irréguliers (n° titre et superficie exacte) des terres occupés par les fermiers dans le parc.

En plus des actions de documentation (fermes et limites), le parc a continué à dialoguer avec les fermiers concernés.

Parmi les séances de dialogue, nous notons le grand atelier de l'évaluation de la stratégie de résolution des conflits organisé au PNKB. Il a réuni différentes parties prenantes notamment : le Ministère Provincial de l'Environnement, la Coordination provinciale de l'environnement, la coordination des éleveurs-fermiers, les populations victimes de la déprédation, la société civile, l'assemblée provinciale, les services de cadastre et des affaires foncières, la 10ème Région Militaire, les membres de comité de gouvernance de la conservation communautaire (CCC et CGCC) et tous les partenaires – membres de cocosi a été organisé dans le but d'évaluer et d'adapter la stratégie de résolution des conflits et de définir ensemble, avec toutes

les parties prenantes, les pistes de solutions mais aussi des indicateurs de changement par rapport à ces conflits.

Ces rencontres visent deux aspects importants notamment la prise de conscience des parties prenantes de l'existence de ces problèmes, rapprocher tous les acteurs afin qu'une solution durable au sujet des fermes soit vite trouvée mais aussi les préparer psychologiquement sur le forum. Documenter tous les dossiers possibles, sortir les responsabilités et constituer un dossier complet et clair à présenter à l'autorité compétente pour l'annulation des titres des fermes dans le Parc le moment venu. Et pour la vision actuelle du parc aider à préparer la tenue du forum sur la valorisation du PNKB dont les termes de références sont à l'étude à la Direction Générale.

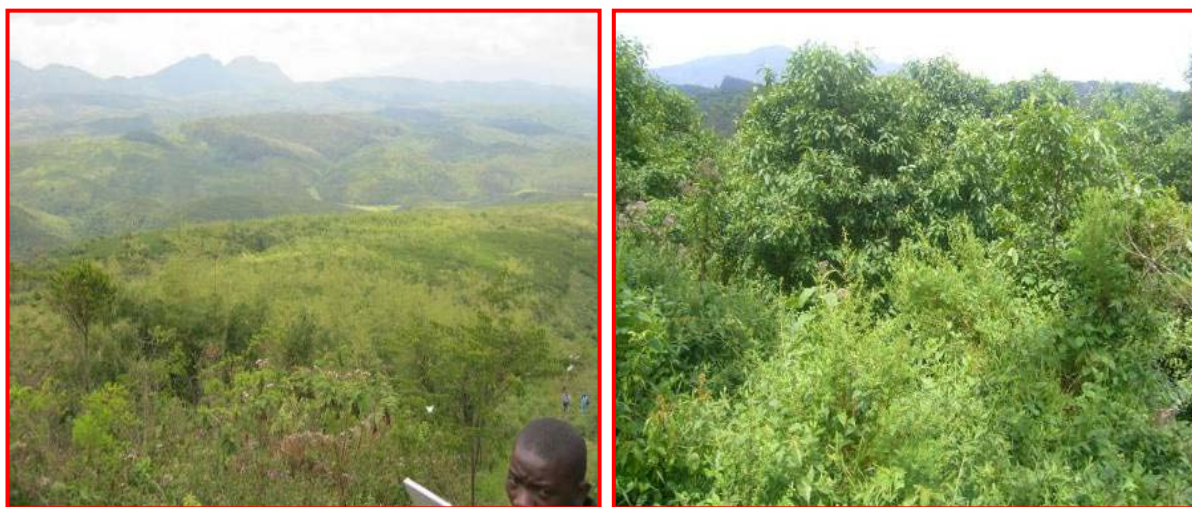
Plusieurs indicateurs de changement ont été élaborés par la plénière sur tous les types de conflits du PNKB y compris celui des fermes dans le parc.

La restauration des terres envahies et la connectivité des écosystèmes

La partie du Parc jadis occupé illégalement par le Magistrat Muhimuizi sur les collines Mpuse, Bwishongya, Karhashomwa et Bigalizi et récupéré par le parc constitue une zone test pour la restauration naturelle des écosystèmes. L'équipe pluridisciplinaire composée des agents du PNKB, les chercheurs du Centre de Recherche en Sciences Naturelles, WCS et l'Université Officielle de Bukavu y effectue des sorties régulières pour suivre l'état de régénération de la végétation.

Les résultats de suivi de cette zone ont démontré la reconstitution des différents habitats caractéristiques du PNKB dont le bambou et autres mais aussi la présence de certaines espèces cibles telles les gorilles et les singes. Une preuve que les actions de suivi des habitats combinés avec les actions de patrouilles peuvent faciliter la reconstitution des habitats dégradés dans le Bien si une fois les actions humaines sont limitées dans ces zones.

Fig. 5 La régénération naturelle sur Mpuse



Notons aussi que les patrouilles sont intensifiées dans ce secteur pour décourager toute prochaine tentative de la population d'y retourner.

a) 4. Développer de manière participative et mettre en œuvre un plan de zonage pour résoudre la question des villages dans le secteur de basse altitude, tout en assurant le maintien des valeurs et de l'intégrité du Bien

L'étude menée en 2010 par le centre du patrimoine mondial avec l'appui de l'UICN notait qu'il était important de s'assurer que les options identifiées garantissent la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Depuis la réalisation de cette étude jusqu'à ce jour la situation a complètement changé du fait de déplacement d'une partie de la population vivant sur les pistes à l'intérieur du parc vers des zones insécurisées (dans le parc) vers des zones sécurisées en dehors du parc.

Pour mieux avancer avec la recherche des solutions par rapport aux villages dans la basse altitude, le site a mis en place une série d'actions pour mettre à jour les données y relatifs notamment : l'étude démographique pour dénombrer les populations actuellement en place dans ces villages ; l'étude contextuelle et de faisabilité visant à identifier les options des différentes populations sur leurs conditions de vie dans le cadre soit des réinstallations volontaires dans des zones porteurs de développement ou des actions de stabilisation dans les zones de glissement volontaire suivant les choix. Aussi, le parc a proposé une nouvelle réorganisation des secteurs où l'identification de l'endroit approprié où sera installé la nouvelle station Mumbili, la désignation en cours d'un conservateur communautaire sont des priorités pouvant permettre d'approfondir la connaissance de ces villages, échanger avec les communautés qui y sont restés ou qui y rentrent afin de pouvoir valider d'une façon concertée le scénario approprié à leur situation d'occupation des terres dans le Bien.

a) 5. Réaliser un inventaire des espèces retenues comme indicateurs pour l'Etat de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, en particulier dans le secteur de basse altitude. Ce recensement devrait permettre de déterminer l'état actuel de la biodiversité dans le site et servira de base permettant d'évaluer la restauration de ces valeurs

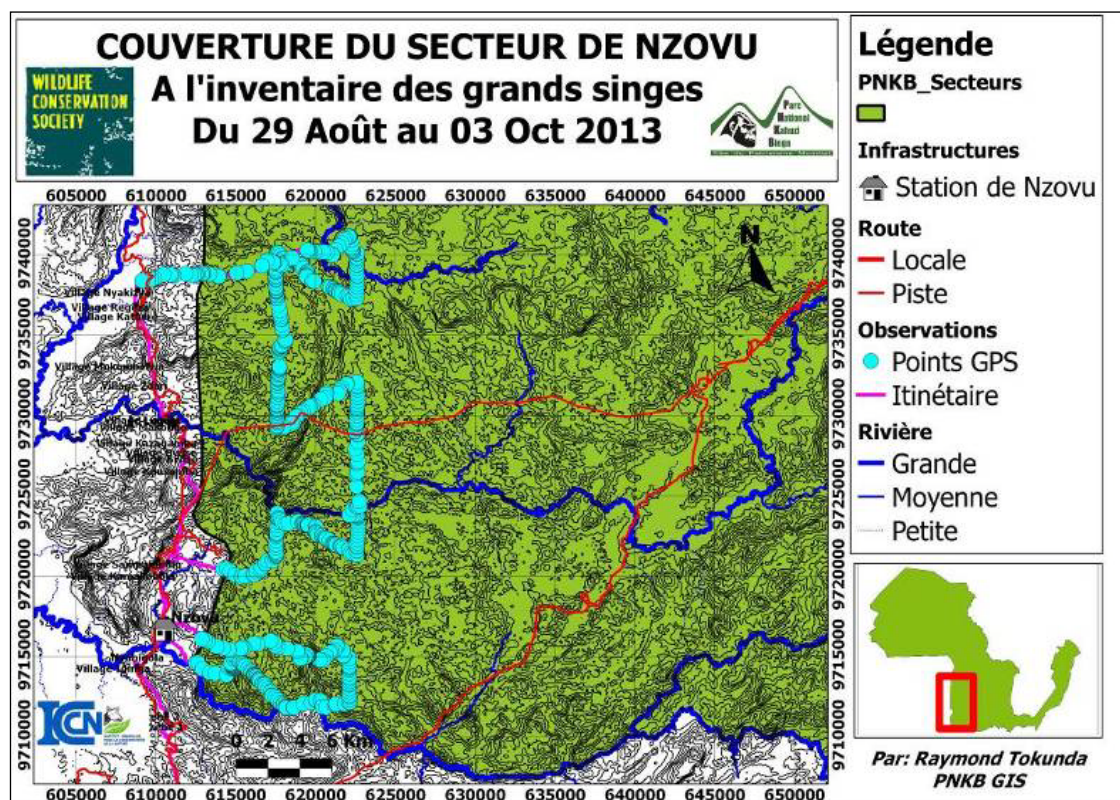
Des efforts ont été fournis afin de connaître l'état de lieu des cibles de conservation et spécialement de la grande faune dans la partie de la basse altitude. En 2013, trois expéditions d'inventaires de grands mammifères ont été menées dans les secteurs d'Itebero, Kasese et de Nzovu. Ces efforts sont venus compléter ceux de deux autres expéditions réalisées en 2012 dans la partie de Kasese.

Les données de ces inventaires sectoriels sont en cours d'analyse par notre partenaire WCS. Les résultats seront disponibles au cours de l'année 2014 aussitôt que les inventaires sont finalisés pour l'ensemble du Parc.

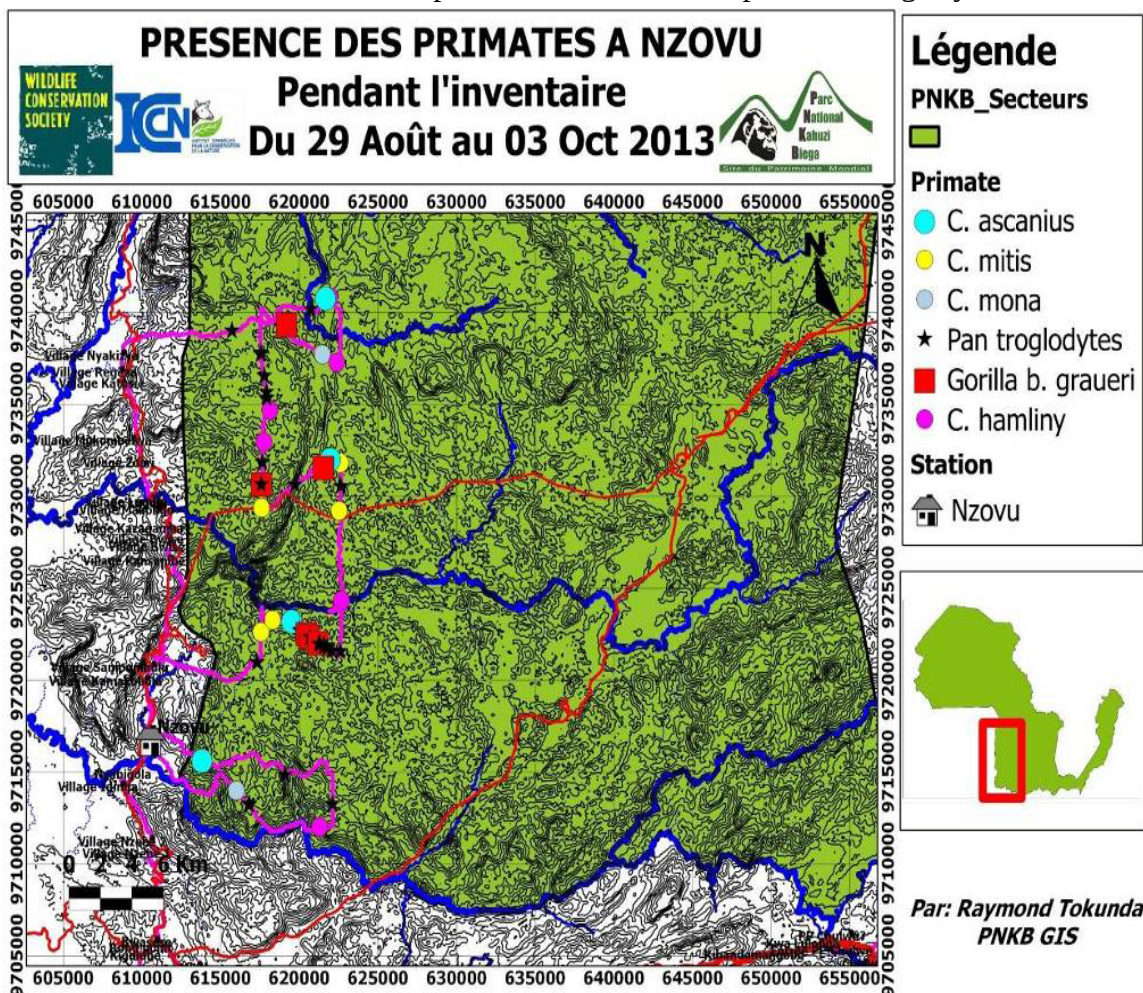
 Inventaires à Nzovu

Les travaux d'inventaire dans le secteur de Nzovu s'étaient déroulés du 29 août au 03 octobre 2013, dans la partie comprise entre S2 36 24.8 E28 03 46.9 de latitude sud et S2 21 04.5 E28 06 09.6 de longitude Est pour une altitude variant entre 842 et 1404 mètres. Sept transects totalisant 27Km ont été parcourus dans la partie de forêt comprise entre la cité de Nzovu et le village Katusi.

Fig.6. Inventaire des grands singes dans le secteur de Nzovu



La présence des Gorilles est confirmée dans le secteur de Nzovu. Un total de trois sites de nids récents et un vieux site de gorille ont été rencontrés dans la zone d'étude. La taille moyenne de groupe de nids varie entre 1 à 4,6 individus avec un maximum de 8 individus et la présence d'une crotte de bébé gorille. Le chimpanzé est bien représenté dans la zone d'étude avec 17 sites de nids comptés. Plusieurs autres espèces de singes y ont été observées



notamment : *Cercopithecus mitis*, *C. ascanius*, *C. mona* et *C. hamlini*. Les ongulés sont presque inexistant dans le milieu à cause des méthodes de chasse nocturnes intenses orchestrées par les braconniers.

Inventaire à Itebero

Au niveau d'itebero 18 sites de nid des gorilles ont été observés, 3 cris entendus et 3 gorilles vus. 15 sites de chimpanzés observés et 4 cris entendus.

Les données sont entrain d'être analysées par nos partenaires de la WCS et les résultats détaillés pourront être disponible l'année prochaine en 2014.

En haute altitude par contre, le suivi et la localisation des familles des gorilles sont réguliers.

Tabl. 4 : Evolution de la composition des familles des gorilles suivis en 2013 en haute altitude.

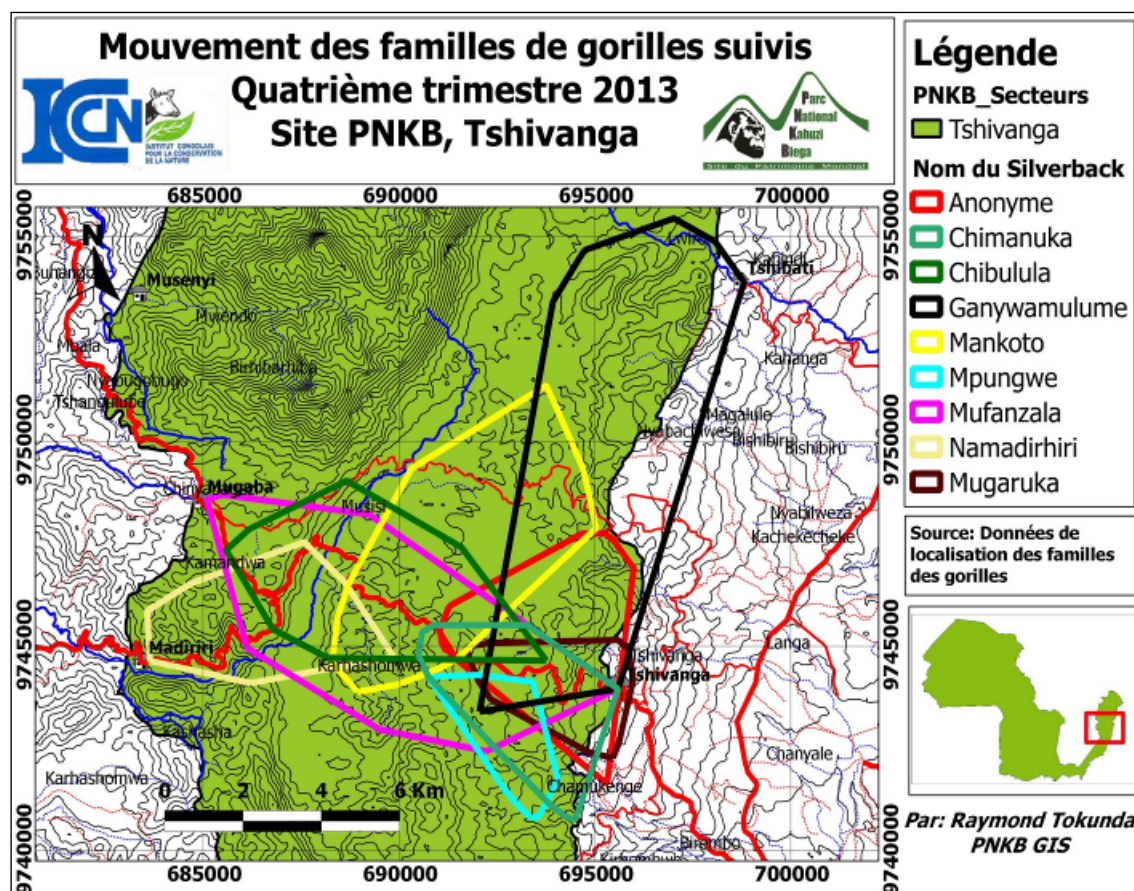
Famille de Gorille	Mensualités												Observation
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Cimanuka	37	37	37	37	37	37	37	37	36	36	36	36	Mort de l'ADF Makali
Mugaruka	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Mankoto	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	
Mpungwe	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	
Ganwamulume	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Cibulula	10	10	10	10	10	10	10	13	13	13	13	13	Nouvelles naissances
Namdiriri	14	14	14	14	14	14	14	15	15	15	15	15	Une naissance en Mai
Mufanzala 1	19	19	19	19	19	10	10	10	10	10	10	10	Abattage du SB par braconnage
Mufanzala 2	-	-	-	-	-	14	14	14	14	14	14	14	Résultat de l'interaction
Famille non encore Nominée	8	8	8	8	8	8	10	10	10	10	10	10	Deux naissances en juillet
Total	131	131	131	131	131	136	138	142	141	141	141	141	

Tabl. 5 : Evolution de la composition des familles des gorilles suivis en 2012 en haute altitude.

Famille/Gorille	Mensualité et nombre d'individus												Observation
	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	
Cimanuka	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	37	37	Naissance 26.11.2012
Mugaruka	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	
Mankoto	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	21	21	
Chibulula	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	10	Mort Chibulula décembre 2012
Mufanzala	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	
Mpungwe	10	10	10	10	10	11	11	11	11	11	11	11	
Langa	15	15	15	7	7	-	-	-	-	-	-	-	Mort de Langa 12.06.2012
Nouvelle famille	-	-	-	6	6	6	6	6	7	7	8	8	
Namadirhiri	13	13	13	13	13	14	14	14	14	14	14	14	Naissance 18.06.2012
Ganywamulume	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Total	137	137	137	135	135	131	131	131	131	131	132	131	

Commentaires : En comparant ces deux tableaux (2012 – 2013), l'on constate très bien que le nombre des gorilles suivis en haute altitude a augmenté de 10 individus au cours de l'année 2013. Notons qu'en référence des résultats des inventaires de 2010 qui chiffrait au nombre des gorilles à environ 181 individus, nous pouvons dire qu'avec cette augmentation de 10 que les gorilles en haute altitude environne actuellement 191.

Fig 7 : Les zones vitales des gorilles suivis en haute altitude (possible de mettre les quatre trimestres?)



6. Limiter au seul trafic local le tronçon de la route qui passe par le bien et assurer que l'ICCN dispose des moyens nécessaires lui permettant de contrôler et de gérer efficacement le trafic. En cas de réouverture de la RN3 vers Kisangani, retracer la route principale de manière à ce qu'elle contourne le Bien

Un travail régulier et permanent de documentation de la traversée et du trafic sur la route traversant le parc se fait à Tshivanga.

Grace à ce mécanisme de contrôle sur l'intensité du trafic sur la RN3, le site arrive aussi à arrêter certains produits et effets de braconnage tels que les viandes de chasse, les cartouches calibres douze, les filets,...

Notons ici que ces traversées sont réglementées entre 6h00 et 18h00 avec un contrôle aux barrières du parc selon les prescrits de la loi.

Tabl. 6 Traversée des piétons aux barrières sur la RN3

Secteur	Hommes	Femmes	Total
Tshivanga	2 482	2 679	51 611
Kasirusiru	16 256	20 565	36 721
Madiriri	10 827	12 291	23 118
Total général.	27 565	35 535	65 000

Tabl. 7 Traversée des engins motorisés aux barrières sur la RN3

TYPES D'ENGINS	TOTAL ENGINS
CAMIONS	459
CAMIONNETTES	1 267
BUS	722
JEEP	559
VOITURES	157
MOTOS	18 737
TOTAL	32 516

Tabl.8 Comparaison traversées barrières (2012 – 2013)

Année	2012	2013	TENDANCE/AUGEMENTATION
Piétons	34 059	65 000	47.6%
Engins motorisés	32 516	24 741	23.9%

Cette comparaison révèle qu'en 2013 les services du parc ont enregistré 65.000 contre 34 059 piétons en 2012 soit une augmentation de 30 941 piétons représentant 47.6% et 32 516 contre 24 741 engins motorisés en 2012 soit une augmentation de 7775 représentant 23.9%.

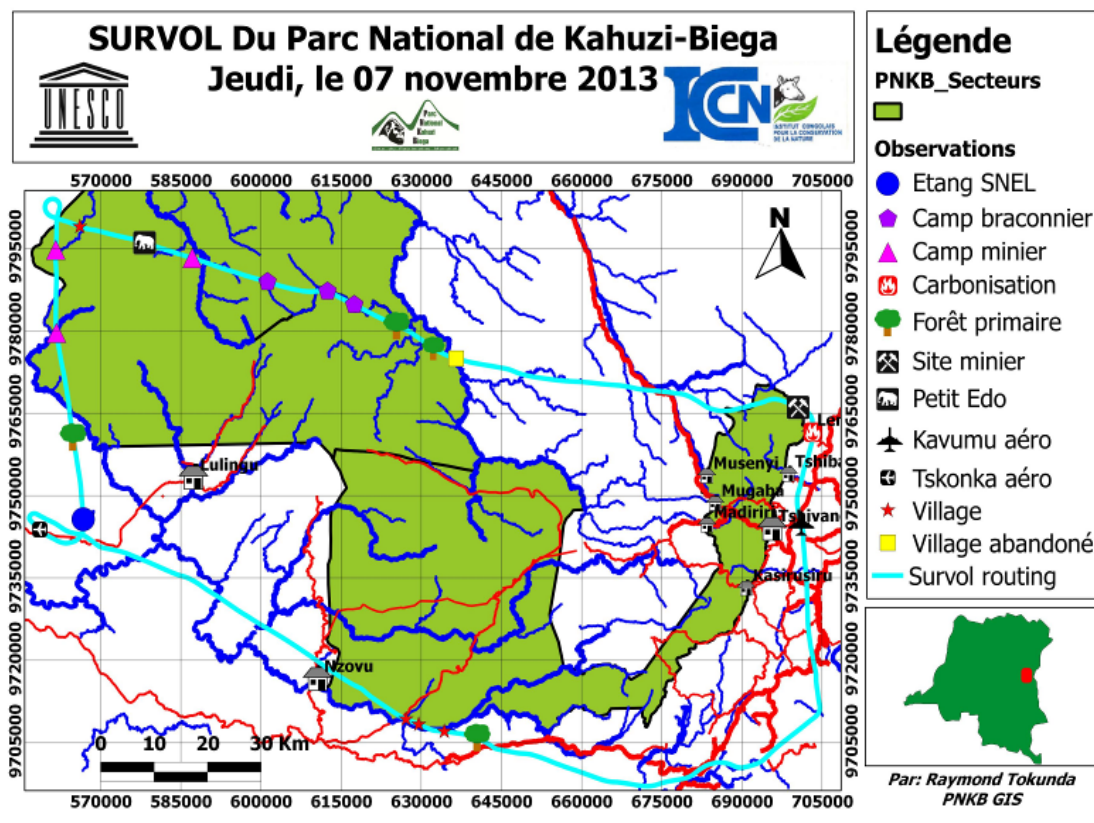
Vu ce nombre croissant des traversées aux barrières du Parc, le parc a érigé à l'entrée et à la sortie du tronçon de la RN3 des toilettes pour éviter que les usagers de la route puissent s'y soulager avant de traverser le parc et d'éviter qu'il le fasse dans la forêt.

a) 7. Poursuivre les efforts pour redynamiser le dispositif de surveillance, en assurant un contrôle de la totalité du Bien

En plus du déploiement des agents de surveillance dans toutes les stations du parc, un plan de formation des éco-gardes en lutte anti-braconnage est élaboré et a commencé à se mettre en œuvre comme dit ci-haut. Des volontaires américains ont été invités par la direction générale de l'ICCN pour venir former et équiper les gardes. Ces formations sont faites en parfaite collaboration avec les FARDC.

Un survol (fret commercial) a été organisé au courant de l'année 2013 pour évaluer le degré de dégradation des habitats de la partie basse altitude et du corridor et de détecter les signes et types d'activités illégales dans cette partie du parc.

Fig 8 Rooting du survol du parc



Des patrouilles mixtes (éco-gardes + FARDC) ont été effectuées à des endroits où le site estimait que la force de l'ennemi était forte.

a) 8. Finaliser et approuver le plan de gestion du Bien et mobiliser les moyens nécessaires à sa mise en œuvre

Il y a 5 ans bientôt depuis que le Plan Général de Gestion (PGG) du PNKB a été finalisé et approuvé. Ce document de base pour la gestion a été évalué et aujourd'hui la version révisée est en pleine mise à jour. Nous proposons donc la formulation de la mesure corrective de la manière suivante : **Mobiliser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du plan de gestion actualisé.**

En effet le plan de gestion du PNKB n'est plus au stade de finalisation et d'approbation. Il est maintenant à sa deuxième phase de trois ans d'exécution. Il vient d'être complètement révisé sur base des résultats de l'évaluation en collaboration de toutes les parties prenantes mais aussi des résultats des évaluations régulières des réunions du comité de coordination du site. La version révisée sera bientôt sous presse.

Sa mise en œuvre est appuyé par certains partenaires permanents (PBF/KfW, WCS et FFI) mais aussi ponctuelles. (Born Free, Humane Society International) sans oublier l'UNESCO.

b) Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

Conformément aux recommandations de la revue institutionnelle un plan de formation vient d'être produit et validé par la Direction Générale.

Sa mise en œuvre a débuté par un programme de formation en techniques de lutte anti-braconnage vient de démarrer. La première formation théorique en faveur de 30 écogardes a été dispensés par les instructeurs des Forces Armées Congolaises et ceux du PNKB. La seconde, plus pratique, en faveur de 24 écogardes a été dispensée par un consultant (ex commando) français. Cette formation va se poursuivre en cette année 2014 en série de 24 gardes jusqu'à former tous les écogardes. Des volontaires anciens militaires de la force armée Américaine ont été contactés par la Direction Générale pour nous appuyer dans cette formation en plus du consultant déjà engagé.. La seconde formation réalisée est celle d'apprentissage des notions juridiques dans le but d'appuyer les efforts d'application de la loi et en préparation des prestations de serments de nos gardes comme officiers de police judiciaire.

La formation para-militaire et juridique a été suivi d'une formation en intelligence/renseignement (en cours) qui se clôture fin janvier 2014. Celle-ci vise la formation des agents de renseignement qui faciliteront le déploiement des missions ciblées de surveillance.

Il convient de mentionner, en outre :

- ✚ toutes les annexes du plan de gestion qui n'étaient en suspens (différentes stratégies) viennent d'être finalisées notamment le manuel de procédures des patrouilles, la stratégie de recherche adapté au PNKB, la stratégie de conservation communautaire adaptée au PNKB et la stratégie d'épidémio-surveillance.
- ✚ toutes les stations sont actuellement opérationnelles en basse comme en haute altitude.

c) Succès et difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives

c.1. Succès

- ✚ La reprise des activités de surveillance sur toute l'étendue du Bien depuis la chute du mouvement M.23 et le retrait progressifs des groupes armés locaux du Bien ;
- ✚ L'appui financier des partenaires membres du Comité de Coordination de Site (CoCoSi).

c.2. Difficultés rencontrées

- ✚ Faible effectif du personnel de surveillance et matériel d'ordonnancement insuffisant

- ✚ Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives est-il approprié? Si non, merci de proposer une alternative, en la justifiant.

c.3. Perspectives

- ✚ organiser trimestriellement les survols du parc en vue d'identifier et localiser les carrières minières, de surveiller et documenter la situation des fermes dans le parc ;
- ✚ sur base des données OSFAC, documenter le taux de déforestation et de couverture végétale ;
- ✚ localiser les campements des bandes armées et miniers pour mieux orienter les patrouilles ;
- ✚ assurer la relève du personnel de surveillance et le ravitaillement en ration des stations de la basse altitude ;
- ✚ tenir un atelier de définition des indicateurs, avec les experts du Centre du patrimoine mondiale, pour permettre le site de mieux évaluer le progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- ✚ renforcer le dispositif de contrôle sur les barrières du parc par des fouilles des véhicules suspect
- ✚ rechercher des matériels de détections des produits extraits du parc dissimulés souvent dans les marchandises transportés par les camions et autres véhicules ;
- ✚ réaliser en 2014 un inventaire global et complet incluant la faune et la flore et élargi à d'autres espèces en plus des cibles de conservation ;
- ✚ mettre déjà en place dans la basse altitude une équipe des pisteurs pour suivre régulièrement ces gorilles comme cela se fait dans la partie haute altitude.

d) Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives

A réviser en fonction du résultat de l'évaluation finale du Plan stratégique triennal d'action effectuée en marge de la 8^{ème} édition de la Coalition pour la Conservation au Congo tenue à Kinshasa, du 21 au 26 janvier 2013.

2. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, merci de décrire toute restauration importante et/ou toute nouvelle construction à l'intérieur de la zone protégée (et zone tampon et/ou corridors) qui pourrai(en)t être entreprise(s)

La première maison pilote (modèle à répliquer dans les stations et postes de patrouilles) vient d'être construite. Les briques hydraforms qui n'exige par la cuisson par le bois ont été utilisées. Un système électrique solaire y est prévu.

Fig.9 Photo maisons modèle.



Toilettes et douches

Maison des gardes



II. PARC NATIONAL DE LA SALONGA (N 280)

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) 1. Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien.

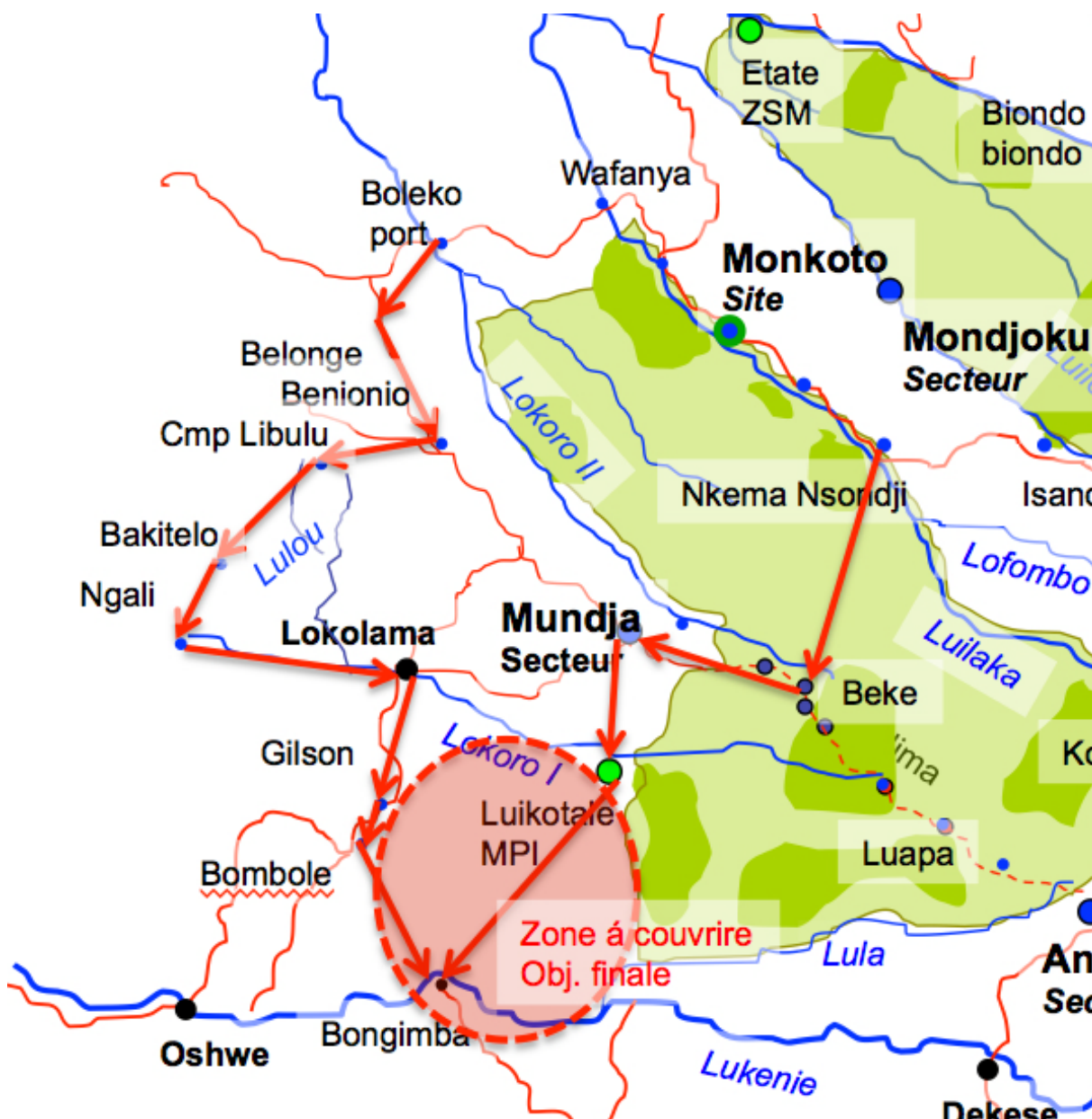
Consolidation de l'opération BONOBO par le lancement des patrouilles mixtes (ICCN & Armée) au bloc Nord et au bloc Sud du parc pour éliminer quelques poches de résistance dans le parc et dont les résultats sont entre autres :

- ✚ La récupération de la zone dénommée *Dare Dare* entre la rivière Salonga et Yenge vers l'amont, jadis assiégée par les braconniers ;
- ✚ l'ouverture d'une sous-station à *Longo Longo* pour empêcher le retour ou les nouvelles incursions des braconniers en provenance du Kasai Oriental ;
- ✚ la destruction de quatre(4) grands campements des braconniers;
- ✚ le démantèlement des plusieurs pièges métalliques, en nylon et la saisie d'autres outils de chasse (lances, flèches) ;
- ✚ la saisie des lots importants de viande boucanée , quarante deux(42)fusils de chasse, deux(02)fusils de guerre,(03) cartons de cartouches 00 ...

Fig1. Carte illustrative des Postes de Patrouille



Fig.2 .Croquis de la patrouille spéciale II au bloc sud du parc



Pour garantir l'intégrité de ce secteur et empêcher des nouvelles incursions, une sous-station a été installée à Lula, au confluent de la rivière Lukenie et celle de Lula ;

- a) 2. **Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernés par le bien pour éliminer le braconnage dans le parc, en organisant rapidement une seconde réunion et en mettant en place un mécanisme de suivi de cette concertation**

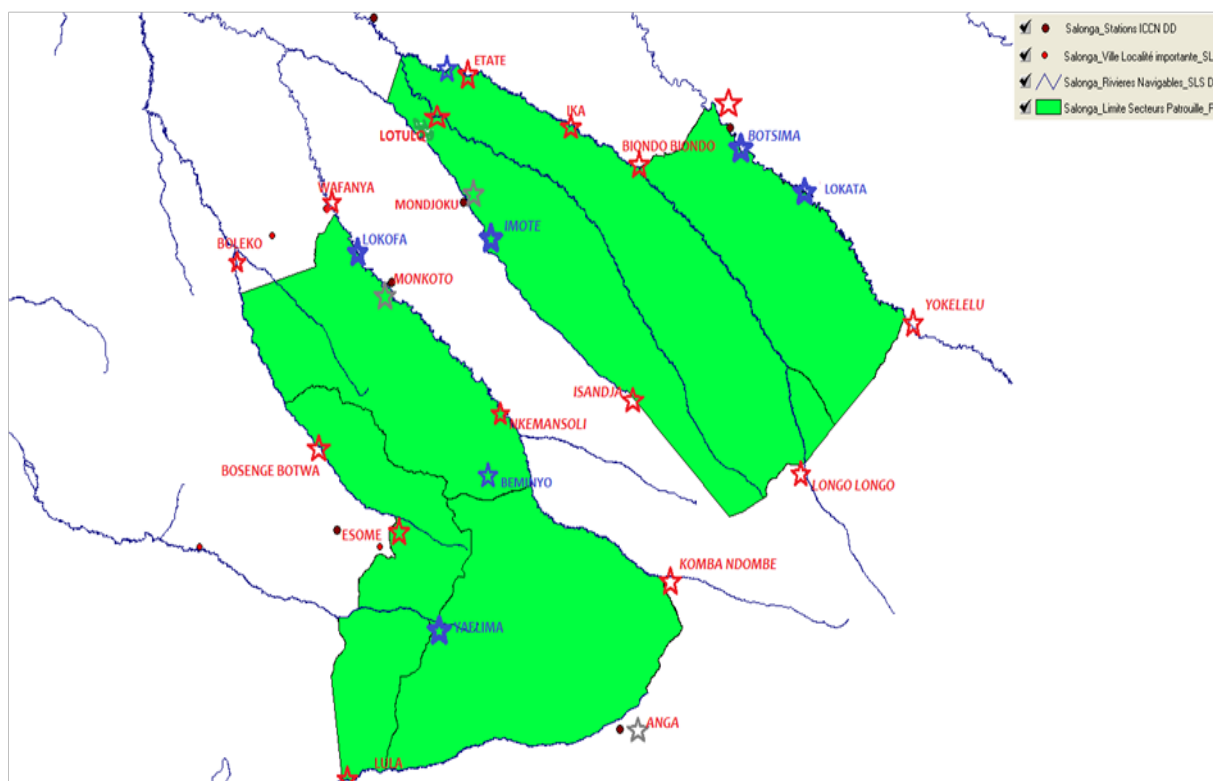
Un cadre de concertation permanente a été instauré avec les autorités politico-administratives et militaires de la province de l'Equateur. Ceci a permis une communication permanente bien qu'il y ait encore des efforts à fournir dans la régularité des rencontres.

a) 3. Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti -braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST

De efforts durant l'année 2013 ont été focalisés sur :

- ✚ le lancement de l'opération BONOBO (voir point a.1)
- ✚ l'installation stratégique de postes de patrouille sur toute l'étendue des 2 blocs dont la distribution géographique est reprise sur la carte ci-dessous.

Fig.3 Carte de distribution des postes de patrouille prioritaires au Parc N Salonga



- ✚ l'utilisation de logiciel MIST et formation de 20 éco-gardes en nouveau logiciel SMART (ce logiciel pourra remplacer MIST) au PNS ;
- ✚ l'Introduction du logiciel MIST qui a permis le traitement des données de la station de Monkoto (données récoltés en 2012 traitées en 2013) et dont l'illustration de la carte ci-dessous :

Fig.4. Carte de montrant le traitement des données par le logiciel MIST

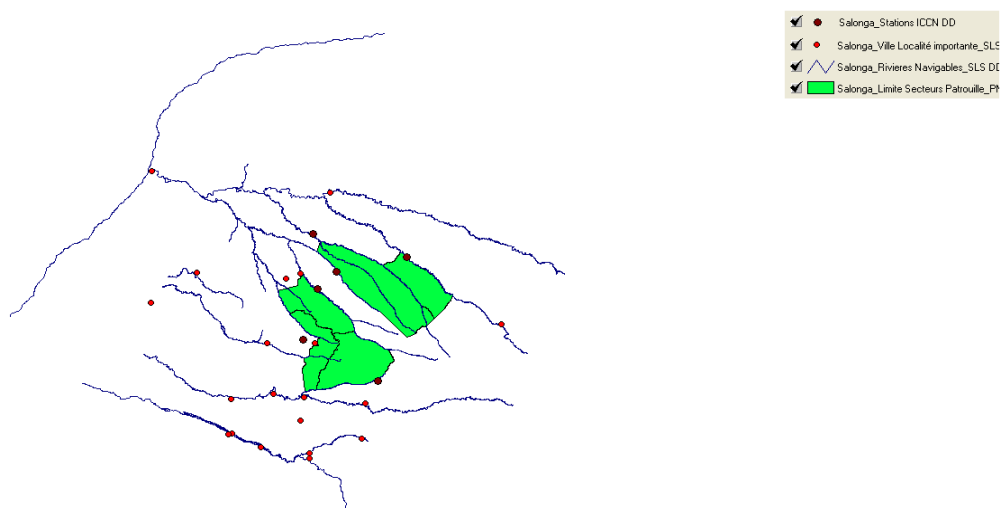
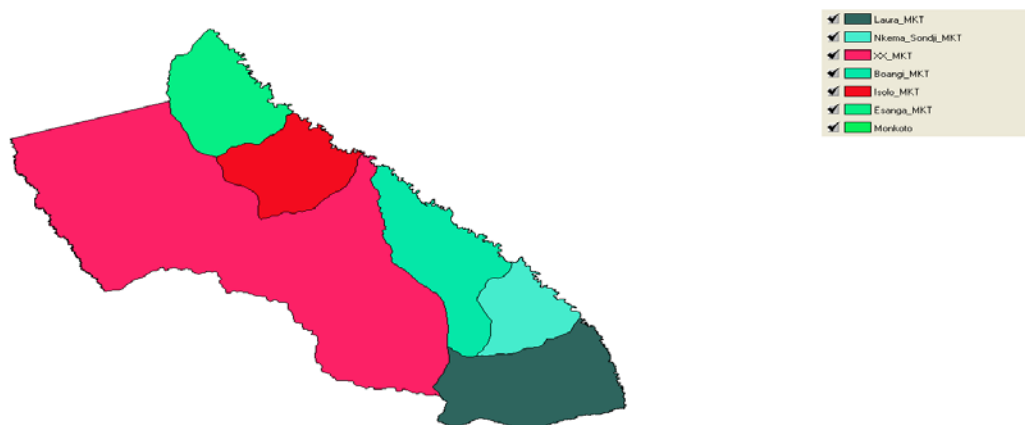


Fig. 5 . Carte bloc Monkoto traitée par MIST(voir données de 2012)



📄 Modèle Fiche de patrouille montrant l'effort de patrouille(secteur Monkoto)

Rapport des Gardes : du 01/01/2012 : 01/01/2013

Date de rapport: 03/01/2013

Nombres de patrouilles	8	Moyenne de jours de patrouille	8,38
Jours de patrouille	67	Moyenne de nuits de patrouille	7,38
Nuits de patrouille	59	Moyenne de distance de patrouille	6
Distance totale	4648,535645patrouillée,(km)	Moyenne de distances patrouillées(km)	581,07
Dépenses par km	0,00Patrouille		

ID	Nom	Patrouilles	Jours	Nuits	Distance (km)
03584	BALIMO ISAKONGA,MAYANGA	5	54	49	4550,208496
01453	BANGAMBA ENGULU,GRATTIS	1	6	5	1960,152954
03578	BEKILI BIEYE,JEAN	3	13	10	98,32679
03610	BOKOMO BOLONGI,NDOUZO	6	46	40	4465,476563
01420	BOKONGO IDIO,SAMUEL	1	6	5	1960,152954
01425	BOMBOLO IKONGANDOUKU,GABIN	2	20	18	2072,314941
03591	BONANE BUTE,MARC	1	2	1	10,639078
03639	DJAMBO EKOMBO,DAVID	2	27	25	2406,996582
03579	EALE BOBANDO,PAPOURO	2	13	11	106,136879
02575	EKAYA EALE,TSHOMBE	1	6	5	35,239761
03642	INONGA BANGWALA,TONY	5	42	37	3645,994385
03589	IYONDA BOFENDA,SAMUNA	2	27	25	2406,996582
03590	KASONGO NGONGO,ITA	7	61	54	4613,295898
03645	LITUKA ASIKABIO,PRINCE	1	14	13	112,162033
03580	MBOYO BOYENGE,MAO	4	40	36	1150,360718
03097	MPONDO KUMILANGA,KORE	2	11	9	87,687714
02983	MVUNZI EALE,JEAN MARIE	1	6	5	35,239761
03581	NDJOKU BOFENDA,MAHOMBE	3	18	15	2083,498047
01386	NKOTSI BOYENGE,VALENTIN	3	32	29	2459,444824
	count = 19	sum = 52	sum = 444	sum = 392	sum = 34260,32

 Autres efforts des patrouilles :

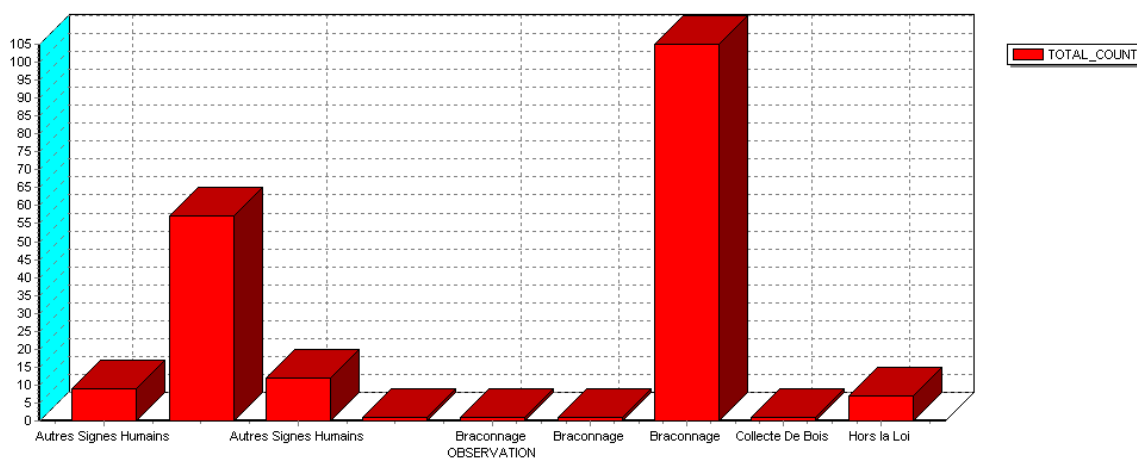
Les autres résultats des patrouilles (observations des activités illégales) effectuées au secteur Monkoto sont repris dans le tableau ci-dessous.

Jours de patrouille		67		Distance totale		4648,5356	
ID A.P.	Secteur d'aménagement	Observation	Type d'observation	Nombre total	Total par km	Total km jours	par par
MKT	N/A	Autres Signes Humains	Camp	9	0,00193	2E-5	
MKT	N/A	Autres Signes Humains	Camp braconniers	57	0,01226	0,00018	
MKT	N/A	Autres Signes Humains	Circulation illicite	12	0,00258	3E-5	

MKT	N/A	Autres Signes Humains	Installation humaine	1	0,00021	0
			count = 5	sum = 373	avg = 0,01	avg = 0,00
MKT	N/A	Braconnage	Pirogue	1	0,00021	0
MKT	N/A	Braconnage	Piège en corde	1	0,00021	0
MKT	N/A	Braconnage	Piège métallique	105	0,02258	0,00033
			count = 3	sum = 107	avg = 0,00	avg = 0,00
MKT	N/A	Collecte De Bois	Collecteur de bois	1	0,00021	0
			count = 1	sum = 1	avg = 0,00	avg = 0,00
MKT	N/A	Hors la Loi	Détention munitions	7	0,0015	2E-5
			count = 1	sum = 7	avg = 0,00	avg = 0,00

Le braconnage professionnel avec les armes de guerre a fortement diminué dans le PNS. Bien sûr, il reste encore de poches de résistance et de nouvelles incursions sporadiques du côté Kasai oriental. Le graphique ci-dessous montre les efforts de patrouilles au regard des activités illégales identifiées

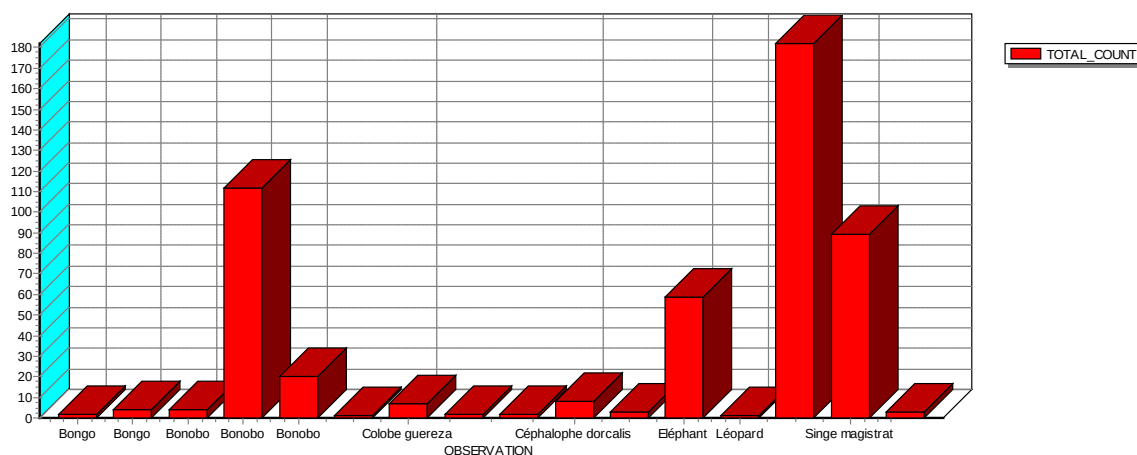
Fig .6.Graphique des activités illégales



Il est noté à travers ce graphique que bien que des grands efforts aient été entrepris durant l'année 2013 à travers les opérations mixtes, la chasse au piège reste une grande menace à éradiquer.

Fig.7 Observations de la faune (secteur de Monkoto)

Jours de patrouille		67			Distance totale		4648,5356			
ID A.P.	Secteur d'aménagement	Observation	Type d'observation	Nombre total	Total par km	Total par km par jour	Mâles adultes	Femelles adultes	Total de jeunes	Ratio Mâles/femelles
MKT	N/A	Bongo	Crotte	2	0,00043	0	0	0	0	0
MKT	N/A	Bongo	Vu	4	0,00086	1E-5	0	0	0	0
MKT	N/A	Bonobo	Crotte	4	0,00086	1E-5	0	0	0	0
MKT	N/A	Bonobo	Nid	112	0,02409	0,00035	0	0	0	0
MKT	N/A	Bonobo	Vu	20	0,0043	6E-5	0	0	0	0
MKT	N/A	Chevrotin aquatique	Vu	1	0,00021	0	0	0	0	0
MKT	N/A	Colobe guereza	Vu	7	0,0015	2E-5	0	0	0	0
MKT	N/A	Céphalophe bleu	Vu	2	0,00043	0	0	0	0	0
MKT	N/A	Céphalophe de Peters	Vu	2	0,00043	0	0	0	0	0
MKT	N/A	Céphalophe dorcalis	Vu	8	0,00172	2E-5	0	0	0	0
MKT	N/A	Eléphant	Carcasse	3	0,00064	0	0	0	0	0
MKT	N/A	Eléphant	Crotte	59	0,01269	0,00018	0	0	0	0
MKT	N/A	Léopard	Vu	1	0,00021	0	0	0	0	0
MKT	N/A	Potamochère	Vu	182	0,03915	0,00058	0	0	0	0
MKT	N/A	Singe magistrat	Vu	89	0,01914	0,00028	0	0	0	0
MKT	N/A	Sitatunga	Vu	3	0,00064	0	0	0	0	0

Fig.8 . Fréquence d'observation des mammifères

Jours de patrouille		67		Distance totale		4648,5356				
ID A.P.	Secteur d'aménagement	Observation	Type d'observation	Nombre total	Total par km	Total par km par jour	Mâles adultes	Femelles adultes	Total de jeunes	Ratio Mâles/femelles
MKT	N/A	Bonobo	Crotte	4	0,00086	1E-5	0	0	0	0
MKT	N/A	Bonobo	Nid	112	0,02409	0,00035	0	0	0	0
MKT	N/A	Bonobo	Vu	20	0,0043	6E-5	0	0	0	0
MKT	N/A	Eléphant	Carcasse	3	0,00064	0	0	0	0	0
MKT	N/A	Eléphant	Crotte	59	0,01269	0,00018	0	0	0	0

a) 4. Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion

Au cours de l'année 2013, les efforts de suivi écologique ont permis la réalisation du bio-monitoring dans le secteur de Watsikengo (station d'Etat) et dont les résultats sont repris ci-dessous (Tableau & carte).

Surface de surveillance : 1000 km².

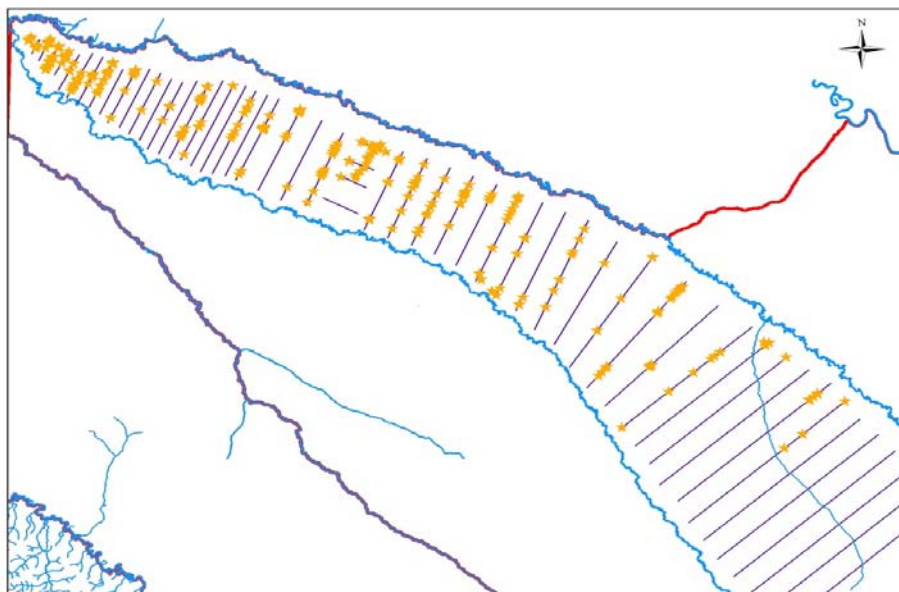
Périodes : Décembre 2012 à mars 2013, nombre de patrouille 06 et 56 jours de patrouilles.
Avril 2013 à novembre 2013, 17 patrouille et 70 jours de patrouille.

Tab . Resultats de suivi écologique (Secteur Wastikengo)

Espèces	signes	Quantité 1ères patrouilles	Quantité 2èmes patrouilles	Total
Humain	campements		14	14
	piéges	31	03	34
	autres	172	24	196
Bonobo	Sites de nids	179	293	476
	nids			1533
	Nids par terre			36
Eléphant de forêt	crotte	265	368	613
Bongo	vus			84
Pangolin géant	vus			44
léopard	vus			35
sitatunga	vus			34
Paon congolais	vus			15
Hippopotame				9
buffle				2

Activités de Recensement et Bio-monitoring, 10 Octobre, 2013

Fig.9. Carte de distribution de Bonobos dans le Secteur de WatsiKengo sur les lignes de transects recensées à ce jour.

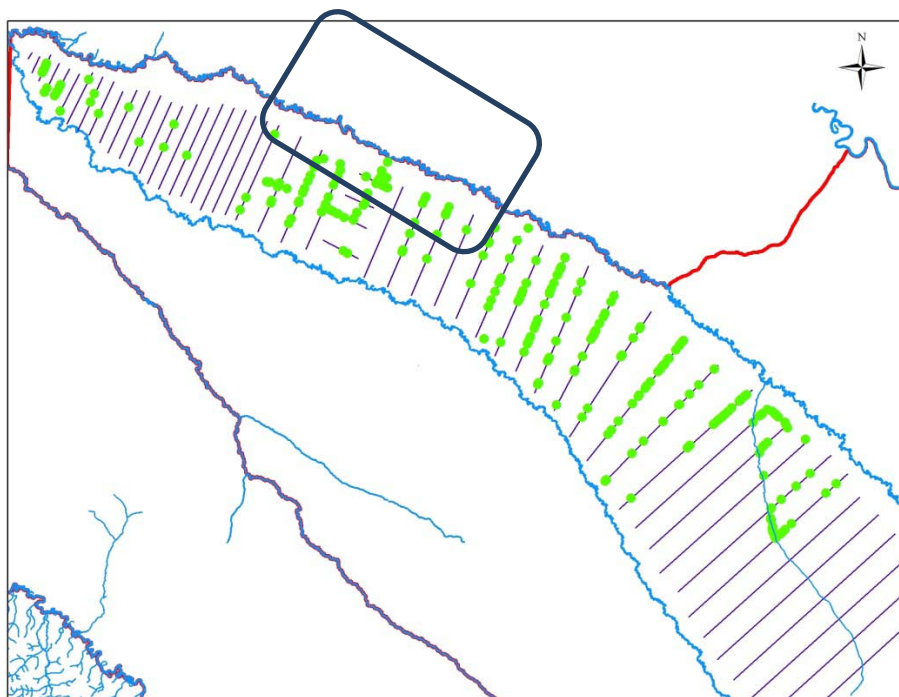


Légende: Couleur orange sont des sites de nids (groupes de nids) géo-référenciés de Bonobos (aussi bien sur les transects que sur les recce).

Nombre de transects = 261 (~261km) et nombre de recce = 261 (~261km).

Les analyses préliminaires (corrigées pour l'échantillonnage plus intensif dans le secteur d'Etate) indiquent un taux de rencontre de nids de bonobos de 2.01 nids/km pour les transects et recce combinés, à travers la zone couverte dans le Secteur de WatsiKengo, comme montré ci-haut. Ce niveau est comparable aux taux de rencontres rapportés au Parc National de la Salonga pour les recensements dans les zones Iyaelima (1.95 nids/km) et Lomela (1.87 nids/km) qui sont deux des zones les plus riches en bonobos recensées à présent, et beaucoup plus haut que celle trouvée dans le Secteur de Lokofa (0.32 nids/km).

Fig.10. Carte de distribution de crottes d'éléphants dans le Secteur de WatsiKengo sur les lignes de transects recensées à ce jour.



Les points verts sont des crottes géo-référenciées trouvées tant sur les transects que sur les recce. Nombre de transects = 261 (~261km) et nombre de recce = 261 (~261km).

La carte de distribution ci-dessus démontre les crottes d'éléphants rencontrées à travers la zone du recensement entre 2011 et actuellement en 2013. Il ressort un taux de rencontre de 0.44 crottes/km, selon le calcul de transect et de recce. Ceci est à peu près le double du taux de rencontre rapporté par Blake et al. (2005) pour le Parc National de la Salonga ; un peu plus bas que le taux de rencontre calculé pour le bloc de Lokofa, qui est connu pour être riche en éléphants (0.61 crottes/km) au Salonga en 2010.

De ce qui précède, on pourrait être tenté de dire que partout au Parc de la Salonga les éléphants, ont été historiquement persécutés. Leur population a été réduite à 80% depuis les années 80. Mais étant donné la chasse intense qui a eu lieu en son temps, les éléphants ont eu tendance à changer de comportement en se cachant dans des marécages loin de la présence humaine. Néanmoins, les recensements pourraient légèrement sous-estimer leur abondance dans des zones menacées.

Dans le secteur d'Etate, les éléphants ont été plutôt rares dans le passé, mais plus récemment, il a été noté une augmentation de leur présence : ils se rapprochent plus des zones de transects permanents durant les trois dernières années.

- a) 5. Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formation des associations des pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre**

En dépit des difficultés des moyens financiers limités, au cours de l'année 2013, les efforts ont consisté :

- ✚ Au lancement de la délimitation au secteur de Bianga jusqu'à 30 Km sur 54 Km planifiés ;
- ✚ A la Mise en place d'une plate forme de pêcheurs à Monkoto pour la cogestion de la rivière Luilaka.

- a) 6. Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion**

Le Plan de Gestion est en cours de validation à la Direction Générale, donnant les perspectives sur la gestion rationnelle de ce continuum.

- a) 7. Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation**

Cette activité a été programmée pour être mise en œuvre en 2014, les experts étant déjà identifiés pour mener des études y relatives.

- b) Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril**

- ✚ l'amélioration des conditions sécuritaires dans et autour du bien grâce à l'opération mixte des Forces armées de la RDC et des éco-gardes ;
- ✚ l'éradication du braconnage professionnel pratiqué jadis à l'arme lourde, en dépit des quelques cas de braconnage alimentaire pratiqués par les populations riveraines ;
- ✚ l'augmentation de la population des éléphants après l'Opération Bonobo, au regard de nombre des crottes observés par kilomètres, particulièrement dans le secteur Etaté.

- c) Succès et difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives**

c.1. Succès

Voir point b) se rapportant aux progrès.

c.2. Difficultés rencontrées

- ✚ l'éloignement de Chefs lieux d'autres provinces (Bandundu et les deux Kasai) ainsi que la limitation des moyens financiers ne favorisent pas la concertation permanente avec les autorités provinciales et locales ;
- ✚ l'insuffisance de la collaboration institutionnelle ne favorise pas l'aboutissement des certains dossiers judiciaires se rapportant aux actes de délinquance commis contre le site, sans oublier toutefois de signaler quelques efforts louables des cours et tribunaux militaires ayant conduit à la condamnation des braconniers à travers les audiences foraines tenues par le Tribunal militaire de Garnison à Boende et par la Cour militaire de l'Equateur ;
- ✚ la résistance des populations suite au conflit en rapport avec la démarcation des limites dans certaines zones du parc ;
- ✚ le conflit autour de l'utilisation des ressources halieutiques.

c.3. Perspectives

- ✚ extension et renforcement des patrouilles à d'autres secteurs encore fragile par le braconnage ;
- ✚ reprise les inventaires systématiques pour l'année 2014 ;
- ✚ extension de plateforme des pêcheurs à d'autres territoires ;
- ✚ études socio-économiques en vue de relocaliser des communautés établies à l'intérieur du parc.

d) Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives

A réviser en fonction du résultat de l'évaluation finale du Plan stratégique triennal d'action effectuée en marge de la 8^{ème} édition de la Coalition pour la Conservation au Congo tenue à Kinshasa, du 21 au 26 janvier 2013.

III. PARC NATIONAL DES VIRUNGA (N 63)

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la décision du Comité du patrimoine mondial

- a) 1. Prendre des mesures au plus haut niveau, afin d'arrêter les activités illégales d'exploitation des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la carbonisation et la pêche par les éléments incontrôlés de l'armée ainsi que des groupes armés opérant dans le bien

La surveillance du site

Le contexte de guerre commencé en 2012 n'a évolué qu'au mois d'octobre avec l'anéantissement des rebelles du Mouvement du 23 mars (M23). A la suite de cette situation, certaines milices ont manifesté la volonté de se rendre mais le processus n'a pas beaucoup évolué. Mais malgré ce contexte difficile, le parc a mené des opérations mixtes avec l'armée d'une part et d'autre part les patrouilles de routine dans les zones prioritaires qui ont aboutis aux résultats ci-dessous :

Résultats de patrouilles

Tableau n° 01. Patrouilles effectuées

Secteur du parc	Nbre Pat	Aller-retour		Sous-tente		Lacustre		Mixte		Refoulement	
		Pat.	Jrs	Pat.	Jrs	Pat.	Jrs	Pat.	Jrs	Pat.	Jrs
Nord	588	493	493	65	202	23	23	1	3	6	27
Centre	1753	1109	1109	298	4864	339	339	7	7	0	0
Sud	2593	2585	2585	8	22	0	0	0	0	0	0
Total	4934	4187	4187	371	5088	362	362	8	10	6	27

Concrètement l'effort en termes du nombre de patrouille a augmenté de 37% (3.607 en 2012 contre 4.934 en 2013). Ces patrouilles ont été renforcées par des opérations dont les détails sont repris au tableau ci dessous :

Tableau N°2 : Synthèse annuel : Résultats des opérations mixtes/ et patrouilles de routine

Zone concernée	Opération	Objectifs visés	Résultats	Observations
LUBILIA	2 opérations en mars et juin 2013	Evacuation des constructions anarchiques	200 ha récupérés et mis en défens	
KARURUMA – BWINO – KASAKA	3 opérations en avril, juillet et Novembre 2013	Découragement des agriculteurs et des éleveurs qui envahissent le parc	15 ha de terre récupérés et 70 éleveurs recensés dans le secteur	1 garde tué à Museya
MAYANGOSE	2 opérations en Aout et Octobre 2013	Décourager les agriculteurs, les scieurs, les carbonisateurs (charbon de bois)	Stabilisation de 20 ha de terre envahis dans le parc	Les opérations ont déclenché une mission parlementaire
KIBIRIZI	1 opération en novembre 2013	Décourager les agriculteurs qui envahissent le parc	2400 ha récupérés dans le parc	Opération suspendue pour la paix sociale, moratoire de 2 mois pour récolter
MUGUNGA	2 opérations	Décourager les constructions anarchiques dans le parc	-	
TOTAL	10 Opérations		2635 ha récupérés	1 garde tué et une mission parlementaire

Résultats de récupération des espaces envahis

En réponse aux envahissements, 10 opérations d'évacuation ont été organisées dans le secteur nord et le secteur centre et ont permis de récupérer 2 .635 hectares.

Efforts consentis en rapport avec la pêche

- la démarcation de 24Km des frayères et un monitoring ont eu lieu ;
- l'organisation de l'Assemblée Générale de la COPEVI, du 12 au 14 décembre 2013, destinée à renforcer la gouvernance des ressources halieutiques du lac Edouard ;
- l'analyse de la qualité physico-chimique de l'eau du lac assortie d'une base de données ;
- le recensement exhaustif des populations dans les pêcheries.

✚ Résultats sur le cas des arrestations

Tableau 3 : Personnes arrêtées au cours de l'année 2013

Secteurs du parc	Braconniers	Cultivateurs illégaux	Pêcheurs clandestins	Carbonisateurs	Coupeurs de sticks et bois	Total
Nord	2	49	0	0	0	51
Centre	3	202	948	2	0	1155
Sud	0	0	0	64	234	298
Total	5	251	948	66	234	1504

Au total 1.504 personnes ont été interpellées dont plus de 60% constitués des pêcheurs clandestins et 17% des cultivateurs. Seuls les récidivistes ont été déférés devant la justice.

✚ Résultats en termes de monitoring

En dépit du braconnage et de la présence des bandes armées, le site a connu un succès à signaler durant l'année 2013 à savoir le comptage des hippopotames dont l'estimation a donné 1.454 individus, soit un accroissement de 20% par rapport au comptage de 2010 qui estimait la population à 1.208 individus.



L'effectif des gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*) habitués s'est stabilisé autour de 100 individus et se présente de la manière suivante :

Tableau 4 : Monitoring des effectifs dans les familles des gorilles habitués

Famille	Mensualité et nombre d'individus												Observation
Gorille	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	
Bageni	21	21	21	21	21	21	20	17	18	18	18	18	Naissance, 29/08/13
Humba	16	16	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	
Kabirizi	16	16	16	16	16	16	17	19	20	20	20	20	
Lulengo	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
Mapua	18	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	19	Naissance, 01/06/2013
Munyaga	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
Rugendo	8	8	8	8	8	8	7	7	7	6	6	6	2 décès,
Solitaire	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Total	100	100	101	101	101	102	101	100	102	101	101	101	

La famille *Kabirizi* s'est scindée en 2 familles respectives : *Bageni* et *Kabirizi* qui se partagent le même territoire, ce qui favorise des échanges d'individus. Il convient de signaler que les décès enregistrés ne sont pas liés au fait de la guerre.



L'effectif des gorilles de plaine (*Gorilla beringei graueri*) du Mont Tshiabirimu connaît une tendance à la baisse soit 6 individus. Il est envisagé d'étudier les mécanismes de translocation des gorilles en captivité.

Les efforts de patrouille ont permis de réduire le braconnage des éléphants. Ils ont été plus efficaces au secteur nord où seulement 1 éléphant a été tué contre 24 individus au secteur centre, soit un total de 25 éléphants tués (connus).

a) 2. Renforcer les efforts de désarmement des groupes armés opérant dans, et en périphérie du bien, en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo (MONUSCO)

En plus de ce qui été signalé au point a), il convient de noter qu'il existe encore quelques groupe résiduels dans le secteur nord, entre autres ADF/NALU, FDLR, MAI MAI.

a) 3. Fermer et supprimer immédiatement le camp d'entraînement et de réunification de l'armée à Nyaleke à l'intérieur du parc, conformément à la décision du Ministre de la Défense

Actuellement on note avec satisfaction que le Camp de Nyaleke est désert avec le départ de tous les militaires et pour le moment aucune activité ne s'y déroule. Les contacts devront être pris avec la hiérarchie militaire pour obtenir une note officielle de d'arrêt des activités de formation liée à l'armée

a) 4. Prendre des mesures au plus haut niveau pour permettre à l'ICCN de poursuivre, sans interférences politiques, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien

En septembre 2013, il a été organisé au secteur nord du PNVi une mission conjointe de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et des Honorables députés nationaux, dans le but de mener une campagne de cohabitation pacifique entre le Parc et les populations riveraines. Des comités de dialogues ont été mis en place à l'issue de cette campagne au sein de différentes zones d'occupation illégale. Ces comités ont été précisément mis en place à Mayangose, Lubilia, Muramba et Karuruma.

a) 5. Poursuivre l'application de la loi en se concentrant sur les zones prioritaires et maintenir les dispositions prises dans le cadre de la réforme institutionnelle pour renforcer la motivation du personnel du parc

- ✚ l'application de la loi en se concentrant sur les zones prioritaires : voir paragraphe a) ci-dessus ;
- ✚ s'agissant du progrès dans la réforme institutionnelle, celle-ci a été couplée à celle du Gouvernement : bancarisation de la paie de tous les fonctionnaires et agents de l'Etat, l'amélioration du système de suivi médical et d'approvisionnement en rations ;
- ✚ formation de 110 nouveaux éco-gardes.

a) 6. Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation en direction des autorités compétentes et des populations locales

Voir point d).

a) 7. Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois au sein du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives

- ✚ Les activités liées à l'exploration et à l'exploitation pétrolière dans le parc :

L'Etat congolais est conscient de ce que pourrait engendrer l'exploration pétrolière au Bolc V, mais un Comité de suivi de l'exécution de l'Evaluation environnementale stratégique est à pied d'œuvre pour d'assurer du respect de l'intégrité du Parc.

C'est dans ce cadre que des études de référence sur les divers aspects de gestion, entre autres, les études malacologique par rapport à l'état des eaux du lac, le comptage

des hippopotames, les études sur la productivité de la pêche, sont en cours de réalisation.

✚ Les activités alternatives liées à l'énergie :

Au secteur nord, une centrale hydroélectrique de 400 kw a été construite à Mutwanga grâce au financement de l'Union européenne. Son inauguration est prévue en mars 2014.

Au secteur Sud, l'ICCN a posé, en date du 15 décembre 2013, la première pierre de la construction d'une centrale hydroélectrique de 12 Mw sur la rivière Rusthuru, avec l'appui financier de la Fondation Howards Buffet pour un coût de 20 millions de dollars us. La durée des travaux est prévue pour deux ans.

b) Les progrès effectués vers le retrait du bien de la liste du Patrimoine mondial en péril

- ✚ la situation sécuritaire du parc s'améliore au secteur sud après l'éradication des rebelles du M23 par les Forces armées de la RDC, en dépit de la présence de quelques groupes résiduels des rebelles dans certaines zones des secteurs nord et centre (ADF/NALU, FDLR, MAI MAI), pour lesquelles le Gouvernement a déjà planifié les opérations militaires en cours ;
- ✚ les indices d'amélioration des tendances croissantes au niveau de la faune (gorilles, hippopotames, etc.) ;
- ✚ l'amélioration de l'efficacité de gestion du site (résilience de la gestion du parc en période difficile) ;
- ✚ le rétablissement d'un dialogue social ayant contribué à la réduction des conflits entre le parc et les populations riveraines.

c) Difficultés rencontrées et perspectives

c.1. Difficultés rencontrées

- ✚ après le démantèlement des rebelles du M23, il y a lieu de noter la persistance de certains groupes armés résiduels (ADF/NALU, FDLR, MAI MAI) qui demeurent toujours actifs dans certaines zones des secteurs nord et centre du parc ;
- ✚ la persistance de quelques conflits autour des limites du parc dans certains (Mayangose, Kamandi, Kilolirwe) ;
- ✚ Le comptage des mammifères programmé en août-septembre 2013 n'a pas eu lieu à cause des affrontements entre les soldats de la FARDC et les rebelles de M23.

c.2. Perspectives

- ✚ obtenir un appui de la Brigade d'Intervention de la MONUSCO pour réduire les menaces des groupes armés ;

- ✚ programmation du comptage des mammifères au premier semestre 2014 ;
- ✚ renforcement de la protection des éléphants par des checks ponctuels du trafic avec des chiens renifleurs capables d'identifier des chargements d'ivoire ;
- ✚ perfectionnement de nouveaux éco-gardes et le recyclage des anciens prévus au premier semestre 2014 ;
- ✚ cartographie des espaces envahis et des auteurs des envahissements ;
- ✚ finalisation du plan de gestion.

d) Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives

A réviser en fonction du résultat de l'évaluation finale du Plan stratégique triennal d'action effectuée en marge de la 8^{ème} édition de la Coalition pour la Conservation au Congo tenue à Kinshasa, du 21 au 26 janvier 2013.

IV. RESERVE DE FAUNE A OKAPIS (N 718)

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie en réponse à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) 1. Continuer les efforts pour résoudre les problèmes des militaires FARDC impliqués dans le braconnage à grande échelle dans la zone périphérique du sud-ouest du bien

- ✚ Des actions de sensibilisations des unités au niveau de Kinshasa (décembre 2013) pour former des hauts officiers chargés d'aller vulgariser l'éthique et les lois fondamentales dans les unités de commandement en province ;
- ✚ Lobbying auprès des responsables militaires de Mambasa à travers la participation au CoCoSi ordinaire : dénonciation des exactions et implication des cas de certains militaires dont liste remise au responsable.

a) 2. Annuler officiellement tous les titres miniers artisanaux ainsi que ceux, empiétant sur le bien, attribués par le Cadastre minier

- ✚ aucune action n'a été menée suite à la non coopération des autorités provinciales au niveau de Kisangani ;
- ✚ certaines actions d'envergure ont été menées dans le cadre de manifester la forte détermination d'évacuer totalement toutes les carrières actives :eg MUNDIAL, Ebeye, Mamopi.

a) 3. Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans la Réserve de faune à okapis, et notamment mobiliser des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration et renforcer le dispositif de surveillance et de lutte anti-braconnage

- ✚ ouverture déterminante et opérationnalisation des deux(2) poste de contrôle de passage et de circulation sur l'axe RN4 : Epulu et Zunguluka (entrée Est) mais les autres postes sont encore non-opérationnels . Cette réouverture, a été appuyée par la reconstruction de trois (3) bureaux de contrôle de passage a savoir, à Molokay, Adusa , et à Epulu ;
- ✚ reprise effective des six (6) Comités de séjour et de passage (CSP) Molokay,Epulu,Eboyo,Bapukeli, Bandisende, Ekwe .Mais le comité de l'extrême Ouest (Badengaido) reste encore non fonctionnel.

a) 5. Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale avec statut de parc national

Le draft existant n'a toujours pas été finalisé suite à la grande contrainte d'organiser l'atelier des parties prenantes pour intégrer leurs inputs et obtenir leur appropriation.

a) 6. Intégrer les activités des Comités (anciennement dénommé CCI) de Suivi de passage et les Locaux de Suivi et Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion

Il y a eu harmonisation des fiches de tenu de rapport unique de collecte des données sur l'utilisation des zones agricoles pour les comités de suivi de passage ainsi que les comités locaux de suivi et de conservation des ressources naturelles.

Cette harmonisation a été rendue effective dans les villages situés le long de la RN4 (Bandisende, Eboyo, Epulu, Melebwe, Babama, Molokay). Elle avait comme finalité d'éviter le double emploi par les deux comités et en même temps renforcer le suivi de l'état de l'utilisation des zones agricoles.

a) 7. Légaliser et augmenter l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris obtenir le droit de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant

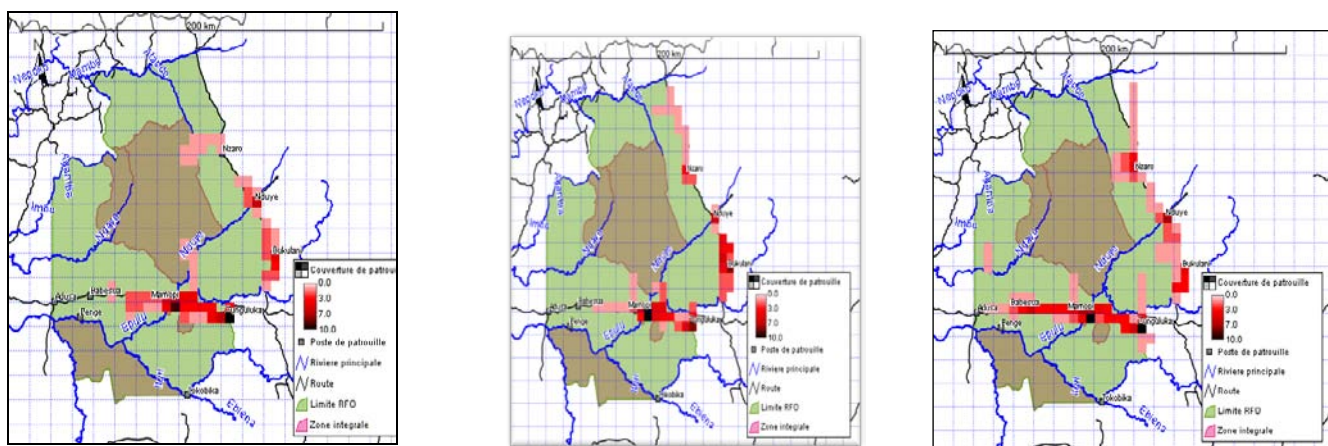
Une tentative de fermeture de la RN4 pour la circulation de nuit et qui a semblé porter quelques résultats positifs : tendance de diminution de la circulation de suspects etc.

Cependant la grande contrainte reste l'insuffisance de la collaboration interinstitutionnelle qui est à la base d'interférences entre le personnel du parc et d'autres services provinciaux.

a) 8. Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace

- ✚ relance des activités de la surveillance à travers des actions de grandes envergures après la destruction de la station ;
- ✚ établissement et renforcement de tous les postes de patrouilles du centre-ouest (Epulu, Zunguluka, Molokay, Adusa) et nord Est (Bukulani, Nduye et Nzaro) ;
- ✚ lancement de diverses opérations mixtes Gardes- militaires et dont les résultats palpables sont repris ci-dessous :

Armes saisies	Cartouches saisies	Ivoires saisies	Détenus en justice
Six(6)	Quatre vingt(80)	Six pointes	Trois(3détenus)



L'effort de patrouille de cette année a été concentré dans le secteur centre, secteur Nord-est et dans le secteur Sud-ouest dans un seul poste de patrouille de Molokay.

La carte montre une forte concentration des patrouille dans le secteur centre de la réserve (Zunguluka et Mamopi.)

L'effort de patrouille de cette année a été concentré dans le secteur centre, secteur Nord-est et dans le secteur Sud-ouest dans un seul poste de patrouille de Molokay.

La carte montre une forte concentration des patrouille dans le secteur centre de la réserve (Zunguluka et Mamopi.)

b) Progress effectués vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

Dans le cadre de rétablissement des fonctions de gestion après la destruction de la station d'Epulu, notons que pendant l'année 2013 pour la RFO les principales actions de progrès sont entre autre :

- ✚ consolidation des dispositifs sécuritaires autour de la station qui a permis la reprise effective de travail et la consolidation de la présence de l'ensemble du personnel du site ;
- ✚ acquisition des matériels minimum de travail pour rendre effectif la surveillance et les fonctions administratives de la réserve ;
- ✚ organisation de la table de ronde de Mambasa sous les auspices du Gouverneur de province avec les repentants coutumiers et autorités politico administratives de toutes les couches sociales en périphérie de la réserve ;
- ✚ réhabilitation du bâtiment administratif à la station d'Epulu : ce qui a contribué à rétablir la visibilité de la réserve(GIC) ;
- ✚ L'inauguration et la remise de quelques bâtiments à la population notamment : le bureau de la localité d'Epulu, l'institut Technique agricole d'Epulu (KFW, EP Mambasa, Institut Bandisende, pose de la première pierre(WCS/UNESCO).

c) Difficultés rencontrées et perspectives

c.1. Difficultés rencontrées

- ✚ persistance de l'insécurité avec la présence dans la RFO des bandes armées(5) difficiles à éradiquer suite à la complicité manifeste des responsables militaires de Kisangani , Niania Mambasa ainsi que le grand nombre des chefs locaux ;
- ✚ réouverture de toute la totalité des anciens sites miniers ce qui occasionne un flux important et massif des creuseurs irréguliers d' or et de diamant. Ce sont des lieux de ravitaillement et dans lesquels les inciviques recrutent la main d'œuvre à bon marché. En début janvier 2014 un millier de personnes a débarqué dans la partie ouest de la réserve sous prétexte de la recherche de ces gisements à Babesua. C'est aussi le moment que les Chinois sous escorte des militaires en provenance de Kisangani ont repris les activités sur la rivière Ituri ;
- ✚ absence manifeste de volonté de la province de faciliter la mise en application des recommandations de la table ronde de Mambasa du 11 au 12 mai 2013 sous forme d'arrêté portant création d'une comite de suivi adhoc assortie d'une organisation interne défini ;
- ✚ insuffisance des fonds de certains partenaires (KfW) suite aux inquiétudes liées au manque de garantie sécuritaire dans la région.

c.2. Perspectives

- ✚ contacts de lobbying au niveau national pour le soutien militaires de nettoyage des inciviques armés de toute la RFO « Opération RFO » ;
- ✚ campagnes de sensibilisation par voie médiatique ciblant les milieux des creuseurs, pour les pousser à évacuer par voie pacifique les sites miniers établis illégalement suivis dans le bien, éventuellement procéder à l'évacuation forcée des récalcitrants (recommandation de la table ronde) ;
- ✚ consolidation de la surveillance par le rétablissement de l'équipe routière mobile et
- ✚ extension de couverture de surveillance en profondeur par les réouvertures des bases rotatoire sur les grands couloirs d'accès des braconniers, le suivi et l'évaluation d'utilisation des zones agricoles et de chasses ;
- ✚ évaluation du capital faunique axé sur les recensements de grands mammifères ;
- ✚ soumission du plan d'aménagement de la RFO à l'appropriation des parties prenantes ;
- ✚ augmentation de l'effectif du personnel de surveillance de 90 à 140 gardes.

d) Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives

A réviser en fonction du résultat de l'évaluation finale du Plan stratégique triennal d'action effectuée en marge de la 8^{ème} édition de la Coalition pour la Conservation au Congo tenue à Kinshasa, du 21 au 26 janvier 2013.

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat partie

- ✚ exploitation semi-industrielle de l'or sur la rivière Ituri au Sud-ouest (à la lisière de la séparation des eaux dans la rivières Ituri) par les chinois de la société Dragon ;
- ✚ un projet de la réhabilitation d'une route à l'est de la RFO qui va relier Mambasa à Mungbere en passant par les postes de patrouille de Bukulani, Nzaro et Nduye peut avoir un impact négatif sur la réserve, par rapport à l'augmentation des utilisateurs de produits forestiers (Exemple : exploitation des bois d'œuvre et produits forestiers non ligneux, les chasseurs et trafiquants de viande de brousse) ;
- ✚ la demande sollicité de l'ivoire sur le marché local (150\$/kg en milieu urbain).

Fait à Kinshasa, le 1^{er} février 2014.

Pasteur Dr. Cosma WILUNGULA BALONGELWA



[Signature]
Directeur Général de l'ICCN